



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9531^e séance

Vendredi 12 janvier 2024, à 15 heures
New York

Provisoire

Président : M. de Rivière (France)

Membres :

Algérie	M. Bendjama
Chine	M. Zhang Jun
Équateur	M. De La Gasca
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
Fédération de Russie	M. Nebenzia
Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
Japon	M. Yamazaki
Malte	M ^{me} Frazier
Mozambique	M. Fernandes
République de Corée	M. Sangjin Kim
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
Sierra Leone	M. Kanu
Slovénie	M. Žbogar
Suisse	M. Hauri

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant d'Israël à participer à la présente séance.

Je propose que, conformément aux dispositions de son règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Martin Griffiths, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence ; et M^{me} Ilze Brands Kehris, Sous-Secrétaire générale aux droits de l'homme.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Griffiths.

M. Griffiths (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de présenter au Conseil de sécurité un exposé sur la situation humanitaire en Israël et dans le Territoire palestinien occupé.

Depuis près de 100 jours, ce qui se passe en Israël et dans le Territoire palestinien occupé est, pour ainsi dire, une guerre menée sans qu'il soit tenu compte de ses répercussions sur les civils. À Gaza, la situation demeure atroce, les opérations militaires israéliennes se poursuivant sans relâche. Nous pouvons le constater avec les dizaines de milliers de personnes tuées ou blessées, dont une grande majorité sont des femmes et des enfants. Selon le Ministère de la santé de Gaza, depuis les terribles événements du 7 octobre, plus de 23 000 personnes ont été tuées et plus de 58 000 ont été blessées.

Nous pouvons le constater avec le déplacement forcé de 1,9 million de civils - soit 85 % de la population totale, un pourcentage stupéfiant -, traumatisés et contraints de fuir encore et encore alors que les bombes

et les missiles s'abattent sur leurs lieux de résidence. Et nous pouvons le constater avec les conditions épouvantables qui règnent sur le terrain : les abris sont saturés et la nourriture et l'eau commencent à manquer, le risque de famine, comme nous en avons parlé au Conseil l'autre jour, s'accroissant de jour en jour. Le système de santé, comme nous l'a rappelé le docteur Ghebreyesus, s'est effondré. Les femmes ne peuvent pas accoucher en toute sécurité, les enfants ne peuvent pas être vaccinés, les malades et les blessés ne peuvent pas être soignés, les maladies infectieuses sont en augmentation, et les gens cherchent un abri et un refuge dans les cours des hôpitaux.

Et désormais, l'hiver est arrivé à Gaza, apportant avec lui un froid glacial qui rend plus difficile encore la lutte de la population pour sa survie. Il est par conséquent d'autant plus déplorable que les installations essentielles à la survie de la population civile soient constamment attaquées. Cent trente-quatre installations appartenant à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ont été touchées, et 148 membres du personnel des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales (ONG) – des travailleurs humanitaires – ont été tués à Gaza. Des sites humanitaires ont été frappés à de nombreuses reprises, bien qu'ils aient été identifiés comme tels et leurs emplacements communiqués aux Forces de défense israéliennes. Rien que ces derniers jours, les locaux de deux ONG ont été touchés.

Les ordres d'évacuation sont incessants et laissent peu de temps. Alors que les opérations terrestres avancent vers le sud, les bombardements aériens se sont intensifiés dans les zones où l'on avait demandé aux civils de se rendre pour se mettre à l'abri. De plus en plus de personnes s'entassent sur une parcelle de terre de plus en plus petite, pour y trouver encore plus de violence et de privations, des abris inadéquats et une absence quasi totale des services les plus élémentaires.

Il n'y a pas d'endroit sûr à Gaza, comme nous l'avons si souvent dit dans cette salle. Une vie humaine digne

(l'orateur poursuit en français)

c'est presque impossible.

(l'orateur reprend en anglais)

Rafah, où la population avant la crise n'était que de 280 000 personnes, abrite aujourd'hui 1 million de personnes déplacées, et d'autres continuent d'arriver chaque jour. Plusieurs familles s'entassent dans des appartements sans eau courante ni toilettes en état de

marche. Des tentes sont plantées et des abris improvisés sont construits partout où cela est possible, y compris sur les trottoirs, les places et en pleine rue. Il est actuellement difficile d'imaginer que quiconque puisse ou veuille retourner vers le nord.

Les efforts que nous déployons au sein de l'ONU, sous la direction de notre collègue Jamie McGoldrick, pour envoyer des convois humanitaires dans le nord se sont heurtés à des retards, à des refus et à l'imposition de conditions impossibles à remplir. Le manque de respect pour le système de notification humanitaire, le système de déconfliction, met en danger les travailleurs humanitaires dans chacun de leurs mouvements, tout comme les quantités nettement insuffisantes de véhicules blindés et le matériel de communication limité que nous avons été autorisés à apporter.

Mes collègues qui ont réussi à se rendre dans le nord ces derniers jours décrivent des scènes d'horreur totale, des cadavres abandonnés sur la route, des personnes présentant des signes évidents de famine arrêtant les camions en quête de tout ce qui pourrait leur permettre de survivre. Et même si les gens pouvaient rentrer chez eux dans le nord, nous savons, d'après les statistiques sur le nombre de bâtiments détruits, que beaucoup n'ont plus de maison où aller.

(l'orateur poursuit en français)

Comme je l'ai déjà dit dans d'autres séances, il est presque impossible

(l'orateur reprend en anglais)

de fournir une aide humanitaire à Gaza. Notre accès à Khan Younès et à la zone centrale de la bande de Gaza est largement inexistant et impossible. Dans le sud, une extension de l'offensive à Rafah mettrait sérieusement à mal des opérations humanitaires déjà mises à rude épreuve et nécessitant des mesures extraordinaires pour acheminer la plus maigre des aides. L'autre jour, j'ai parlé, trop vivement peut-être, du courage et de l'humanité de celles et ceux qui tentent d'effectuer ces livraisons d'aide, mais il est vrai que nous ne devons pas oublier leur courage ni ces manifestations d'humanité.

Bien que nous ayons constaté une légère augmentation du nombre de camions entrant par les points de passage de Rafah et de Kerem Shalom, les fournitures humanitaires ne suffiront pas à elles seules à subvenir aux besoins de plus de 2 millions de personnes. Nous l'avons déjà dit et le Secrétaire général l'a également dit : nous ne pouvons pas remplacer le secteur commercial de Gaza, le

secteur privé, dont 80 % de la population de Gaza dépendait pour sa subsistance avant le récent conflit. Les biens commerciaux doivent être autorisés à rentrer à Gaza à grande échelle et sont, en ce sens, beaucoup plus essentiels et importants que les nôtres.

(l'orateur poursuit en français)

Comme je l'ai dit l'autre jour

(l'orateur reprend en anglais)

du fait du nombre croissant d'articles rejetés, nous ne sommes pas en mesure d'acheminer à Gaza les fournitures nécessaires à la remise en état des infrastructures vitales. Le système d'évacuation sanitaire des patients vers l'Égypte est très insuffisant face à l'ampleur des besoins.

Dans ces conditions, l'extension des hostilités vers le sud augmenterait considérablement le risque d'un déplacement massif de populations vers les pays voisins, et nous savons que nous avons tous songé à cette éventualité et aux problèmes qu'elle entraînerait. Certains pays ont déjà proposé d'accueillir les civils qui souhaitent quitter Gaza, afin de les protéger. Avec l'autorisation du Conseil, je voudrais souligner que toute personne déplacée fuyant Gaza doit être autorisée à rentrer chez elle, comme l'exige le droit international.

Dans ce contexte, nous sommes profondément alarmés par les récentes déclarations de ministres israéliens concernant des plans visant à encourager le transfert massif de civils de Gaza vers des pays tiers, actuellement désigné par le terme de « réinstallation volontaire ». Ces déclarations suscitent de vives inquiétudes quant à l'éventualité d'un transfert massif et forcé ou d'une déportation de la population palestinienne de la bande de Gaza, ce qui est strictement interdit par le droit international. Toute tentative de modifier la composition démographique de Gaza doit être fermement rejetée.

Si Gaza est l'épicentre de cette crise, aucun d'entre nous ne doit jamais oublier les 1 200 personnes tuées, les milliers de blessés et les centaines de personnes prises en otage lors de l'attaque sanglante du Hamas et d'autres groupes armés contre Israël le 7 octobre. Comme nombre d'entre nous, j'ai vu des films de ces attaques et entendu des témoignages des violences sexuelles abominables commises ce jour-là. Les tirs de roquettes se poursuivent sur des zones peuplées d'Israël, causant davantage de victimes civiles et de traumatismes.

Les familles des otages, en particulier, attendent la libération de leurs proches depuis près de 100 jours. Certains ont été libérés pendant la pause momentanée de

cinq jours durant laquelle une certaine liberté a prévalu, mais les familles des autres otages attendent au moins quelques informations sur le sort de ceux-ci. Malheureusement, depuis novembre, aucun otage n'a été libéré et aucune information n'a été communiquée à leurs familles et à leurs proches.

N'oublions pas non plus l'effet de cette guerre sur Israël. À la suite de l'attaque perpétrée le 7 octobre par le Hamas et d'autres groupes armés et en raison des tirs de roquettes constants provenant de groupes armés à Gaza et au Liban, et dont j'ai moi-même fait l'expérience à Tel-Aviv, plus de 100 000 personnes ont été déplacées à l'intérieur d'Israël.

Je reste extrêmement préoccupé par le risque de propagation du conflit dans la région. Nous observons déjà une aggravation des tensions et des hostilités en Cisjordanie, où les raids israéliens contre les villes palestiniennes se poursuivent et où la violence des colons augmente de façon alarmante, provoquant des morts, des déplacements et la démolition de maisons. Nous sommes par ailleurs tous conscients, comme on en parlera plus tard, de l'escalade des tensions et de l'activité militaire au Liban, dans la mer Rouge et dans mon pays préféré, le Yémen. Nous nous pouvons permettre que ce mal continue de métastaser. Les conséquences d'un conflit à plus grande échelle, comme si cela ne suffisait pas, seraient unimaginables.

Ce dont nous sommes témoins depuis le 7 octobre entache la conscience collective de toutes les personnes présentes dans cette salle, de quiconque écoute ces paroles. Si nous n'agissons pas, cela deviendra autre chose : une souillure indélébile sur nos prétentions d'humanité. Des gens continueront de souffrir et de mourir sous une pluie de roquettes, de bombes, de missiles et de balles, en raison de l'absence de sécurité, des difficultés, de l'indéquation des services et, de plus en plus, de la faim, des maladies et de l'exposition. Nous avons été informés hier que la famine, les maladies et l'exposition commençaient concurrencer les bombardements en termes de mortalité, de blessures et de souffrances de la population de Gaza.

Nous ne pouvons le permettre. Je renouvelle mon appel à un respect beaucoup plus grand du droit international humanitaire – Ilze Brands Kehris sera encore plus éloquente que moi –, notamment en ce qui concerne la protection des civils et des infrastructures dont ils dépendent ; la fourniture d'articles essentiels à la survie ; la facilitation de l'aide humanitaire à l'échelle nécessaire ; et le traitement humain ainsi que la libération immédiate de tous les otages.

Et comme je l'ai peut-être fait excessivement,

(l'orateur poursuit en français)

l'autre jour, l'autre soir

(l'orateur reprend en anglais)

je renouvelle mon appel à un cessez-le-feu. Par-dessus tout, je renouvelle l'appel à cesser le feu, et je demande au Conseil d'agir d'urgence pour mettre fin à cette guerre.

Le Président : Je remercie M. Griffiths de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Brands Kehris.

M^{me} Brands Kehris : C'est un honneur pour moi de m'adresser au Conseil de sécurité au nom du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH).

La situation accablante et les immenses souffrances auxquelles nous assistons à Gaza sont évitables et prévisibles. Elles ont fait l'objet d'alertes depuis de nombreuses semaines.

L'horreur des attentats du 7 octobre, dont nous devons nous assurer que les auteurs soient tenus responsables, ne sera pas oubliée.

Pour les Palestiniens, la menace de déplacements forcés a une résonance particulière. Elle est gravée dans la conscience collective palestinienne par ce qu'ils appellent la Nakba – la catastrophe – de 1948 lorsque des millions de Palestiniens ont été forcés de quitter leurs foyers.

Depuis le 7 octobre, environ 1,9 million de Palestiniens, soit près de 85 % de la population de Gaza, ont été déplacés, et pour nombre d'entre eux à plusieurs reprises. Certains ont suivi les ordres donnés par Israël de quitter certaines zones, tandis que d'autres ont fui par crainte d'être également victimes de violences et de graves privations s'ils demeuraient sur place. Des familles ont été séparées, des dizaines de milliers de personnes ont été tuées et des milliers d'autres ont été gravement blessées ou portées disparues.

Plus de 100 000 personnes ont également été déplacées dans le sud d'Israël en raison du conflit à Gaza, ainsi que dans le nord d'Israël. Il semblerait qu'Israël ait pris des dispositions permettant leur déplacement dans des conditions satisfaisantes.

(l'oratrice poursuit en anglais)

Ce qui s'est passé à Gaza n'est pas une simple conséquence du conflit, c'est le résultat direct de la

manière dont se déroulent les hostilités. Les déplacements massifs à Gaza ont débuté le 12 octobre lorsque les autorités israéliennes ont ordonné aux civils palestiniens au nord de Wadi Gaza de quitter leurs foyers et de se diriger vers le sud.

Si Israël affirme avoir donné ces ordres pour assurer la sécurité des civils palestiniens, il semble qu'il n'ait guère pris de dispositions pour veiller à ce que ces réinstallations soient conformes au droit international, en particulier en ce qui concerne l'accès nécessaire à l'hygiène, à la santé, à la sécurité, à la nutrition et aux abris et la mise en place de mesures afin de limiter au maximum le risque de séparation des familles. Ces évacuations forcées, qui ne répondent pas aux conditions requises de légalité, pourraient donc s'apparenter à des transferts forcés, ce qui constitue un crime de guerre.

De fait, ces ordres ont souvent prêté à confusion, les civils ayant reçu l'ordre de se rendre dans des zones dites humanitaires ou des abris connus, en dépit du fait que nombre de ces zones ont par la suite été visées par les opérations militaires israéliennes et que les abris ne pouvaient pas accueillir davantage de personnes.

Le HCDH a recensé les civils qui ont tenté, en vain, de se mettre à l'abri des bombardements massifs et autres opérations militaires israéliennes qui se poursuivent dans la bande de Gaza, y compris dans des lieux expressément protégés par le droit international humanitaire, tels que les hôpitaux et les écoles. L'ONU a recensé 319 morts et 1 135 blessés rien que parmi les personnes déplacées abritées dans des locaux de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient depuis le 7 octobre. Plus de 60 % des maisons de la population de Gaza ont été endommagées ou détruites. Aucun endroit n'est sûr.

Le blocus imposé par Israël depuis 17 ans est aggravé par le fait qu'Israël manque à son obligation, notamment en tant que Puissance occupante, de faciliter l'acheminement d'une aide suffisante et de biens commerciaux essentiels à Gaza pour répondre aux besoins de subsistance élémentaires de la population civile. La distribution du peu d'aide disponible aux personnes qui en ont le plus besoin – les mères qui allaitent, les femmes enceintes, les bébés et les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées – est presque impossible. On estime que des centaines de milliers de personnes se trouvent toujours dans le nord de Gaza, où, depuis le début du conflit, presque aucune aide humanitaire n'a pu être acheminée et où l'approvisionnement en eau reste coupé, forçant les gens à se déplacer vers le sud. Plus de

90 % de la population souffrent d'insécurité alimentaire aigüe, et de nombreuses personnes sont sur le point de mourir d'une famine évitable causée par l'homme. Nous rappelons qu'il est interdit d'utiliser la famine comme arme de guerre.

Le nombre inacceptable de victimes civiles, la destruction presque totale des infrastructures civiles essentielles, le déplacement d'un pourcentage énorme de la population et les conditions humanitaires abominables que 2,2 millions de personnes sont forcées de subir suscitent de graves inquiétudes quant à la commission possible de crimes de guerre, et le risque de nouvelles violations graves, voire d'atrocités criminelles, est bien réel.

Le risque de famine généralisée et de propagation de maladies, alors que les Palestiniens s'entassent dans de minuscules espaces surpeuplés de la bande de Gaza le long de la frontière égyptienne dans des conditions humanitaires désastreuses, sans recevoir une aide suffisante et confrontés à l'effondrement des services de base, alors que le centre de Gaza et Khan Younès subissent des bombardements aériens incessants, aggrave le risque de nouveaux déplacements à plus grande échelle, potentiellement au-delà des frontières de Gaza. Alors que la population cherche désespérément à se mettre en sécurité, c'est un risque dont le Conseil doit avoir conscience.

Comme le HCDH l'a récemment constaté et signalé, depuis le 7 octobre, les violences commises par les colons et le personnel de sécurité israéliens se sont considérablement aggravées en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, provoquant le déplacement de nombreuses communautés dans un environnement de plus en plus répressif, ce qui pourrait être constitutif de transferts forcés. Ces faits se produisent dans un contexte marqué par une augmentation massive du recours à la force par les forces de sécurité israéliennes, la détention de milliers de Palestiniens et d'importantes restrictions à la liberté de circulation. Le risque de propagation et d'intensification du conflit en Cisjordanie ne peut être écarté.

Les déclarations incendiaires de certains dirigeants israéliens qui font pression en faveur de la réinstallation permanente des Palestiniens à l'étranger aggravent la crainte que les Palestiniens sont délibérément expulsés de Gaza et ne pourront y retourner. C'est inacceptable. Le droit de retour des Palestiniens doit être garanti de manière absolue, même si les couloirs humanitaires nécessaires sont ouverts pour permettre aux Palestiniens, en particulier les malades, les personnes handicapées, les personnes âgées, les femmes enceintes et les enfants, de

fuir, y compris vers Israël et la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. Israël, Puissance occupante, doit aider à leur retour en rétablissant les services essentiels et en facilitant la reconstruction nécessaire de Gaza, d'autant plus que, du fait de l'ampleur des destructions et la présence de niveaux sans précédent de restes explosifs de guerre, il existe des obstacles concrets majeurs au retour à court terme de la plupart des personnes déjà déplacées.

Il faut instaurer un cessez-le-feu immédiat qui repose sur les droits humains et sur des considérations humanitaires, et procéder à libération inconditionnelle de tous les otages. Il s'agirait là des premières étapes indispensables vers une solution durable. La protection des civils doit être une priorité, et ils doivent pouvoir être en sécurité et avoir accès à une aide propre à assurer leur survie, quel que soit l'endroit où ils se trouvent. Il faut condamner la violence des colons en Cisjordanie, établir les responsabilités et arrêter la construction des colonies de peuplement. Nous devons également envisager les prochaines étapes. Les violences actuelles s'inscrivent dans le contexte de décennies de violations des droits humains. Pour trouver une solution durable à cette crise, il faut s'attaquer à ses causes profondes, ce qui suppose de faire appliquer le principe de responsabilité pour les violations commises le 7 octobre, depuis cette date, et pendant les nombreuses années qui l'ont précédée. Garantir la justice et faire en sorte que les droits de tous les peuples, tant des Palestiniens que des Israéliens, soient respectés et protégés est la seule base sur laquelle on peut établir une paix durable.

Le Président : Je remercie M^{me} Brands Kehris de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

M. Bendjama (Algérie) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je remercie M^{me} Ilze Brands Kehris et M. Martin Griffiths de leurs exposés détaillés.

Nous nous réunissons aujourd'hui, alors que l'agression d'Israël contre le peuple palestinien va bientôt atteindre son centième jour. Chaque jour, au fil des heures, nous voyons des images choquantes sur nos écrans, sans qu'aucune mesure sérieuse ne soit prise pour mettre un terme à cette situation. Comme l'a affirmé le Président Abdelmadjid Tebboune, les événements qui se déroulent à Gaza resteront une tache sur la conscience de l'humanité. Les peuples du monde et nous-mêmes nous interrogeons : ne suffit-il pas de tuer plus de 30 000 personnes, dont plus de 10 000 enfants ? Ne suffit-il pas de faire plus

de 60 000 blessés ? Ne suffit-il pas de détruire plus de 60 % des bâtiments de Gaza ? Ne suffit-il pas que la population tout entière de Gaza soit aujourd'hui exposée au risque de famine ? La communauté internationale tolérera-t-elle que plus de 2 millions de personnes souffrent de la faim et de la maladie ?

Le bombardement féroce de Gaza, la destruction de ses infrastructures et le fait de prendre pour cible tous les signes de vie sur place ont clairement pour but de rendre Gaza inhabitable. Leur objectif est de tuer l'espoir du retour dans le cœur et l'esprit des Palestiniens, afin de pouvoir mettre en œuvre une stratégie conçue pour déplacer les Palestiniens hors de leur terre. Les responsables des autorités d'occupation appuient fortement cette politique ; ils veulent liquider la question palestinienne en vidant tous les territoires palestiniens occupés de leurs habitants.

Alors que nous nous focalisons sur la bande de Gaza parce que la situation sur place dépasse le pire scénario qu'un être humain puisse imaginer, nous ne devons pas oublier la Cisjordanie et Al-Qods al-Charif. Le projet de déplacement forcé est actuellement mis en œuvre dans tous les territoires palestiniens au moyen de bombardements, de destructions, de constructions de colonies et d'annexions. Ce projet est voué à l'échec. Notre position doit être claire : nous devons condamner le déplacement forcé des Palestiniens de leurs terres. Tout le monde doit bien comprendre que le seul endroit destiné aux Palestiniens est leur terre. Tout déplacement des Palestiniens constitue une violation flagrante du droit international, en particulier l'article 49 de la quatrième Convention de Genève. La communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, doit dénoncer avec force et d'une seule voix le déplacement des Palestiniens. Personne dans cette salle ne doit garder le silence pendant que ces plans se matérialisent. Le silence vaut complicité.

Pour conclure, nous appelons une fois de plus à l'instauration urgente d'un cessez-le-feu permanent à Gaza. Nous réaffirmons également notre soutien indéfectible au peuple palestinien frère jusqu'à la création de son État indépendant, avec Jérusalem pour capitale.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Griffiths, et la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Brands Kehris, de leurs exposés.

Cela fait plus de trois mois que le Hamas a commis l'attaque la plus meurtrière contre les Juifs depuis la Shoah, provoquant ainsi le conflit en cours. Ce conflit a

tué et déplacé beaucoup trop de personnes. Selon les estimations de l'ONU, plus de 1,8 million de Palestiniens à Gaza sont des déplacés internes. D'aucuns s'abritent dans les installations surpeuplées de l'ONU ; d'autres vivent dans la rue – des familles entières, avec des enfants en bas âge et des personnes âgées.

Cette situation est désolante et intenable. La position des États-Unis a toujours été claire et cohérente : les civils palestiniens de Gaza doivent pouvoir rentrer chez eux dès que les conditions le permettront. Cette semaine, alors qu'il se trouvait dans la région, le Secrétaire d'État Blinken a annoncé qu'Israël s'était engagé à laisser l'ONU envoyer une équipe d'évaluation dans le nord de Gaza.

De plus, les États-Unis ont clairement fait savoir que les civils ne doivent en aucun cas être contraints de quitter Gaza. Nous rejetons sans la moindre ambiguïté les déclarations de certains ministres et législateurs israéliens appelant à réinstaller les Palestiniens hors de Gaza. Ces déclarations, tout comme les appels de certains responsables israéliens à maltraiter les détenus palestiniens ou à détruire Gaza, sont irresponsables, incendiaires et ne font que rendre plus difficile l'obtention d'une paix durable.

Mais si ces propos envoient le mauvais message, il en va de même des déclarations que nous n'entendons pas venir du Conseil. Pourquoi certains membres du Conseil ne peuvent-ils toujours pas se résoudre à condamner l'effroyable attaque terroriste perpétrée par le Hamas le 7 octobre ? Pourquoi certains membres du Conseil ont-ils cessé d'évoquer le sort des plus de 100 otages détenus par le Hamas, ou de mentionner que le Hamas et le Hezbollah continuent de tirer des roquettes sur Israël ? Quelque 250 000 Israéliens ont été contraints au déplacement par ces attaques incessantes. Et pourquoi certains membres du Conseil refusent-ils d'exiger que le Hamas réponde de son utilisation de civils comme boucliers humains ? Nous exhortons tous les États Membres à parler d'une voix forte, et à insister auprès du Hamas et du Hezbollah pour qu'ils s'emploient à mettre un terme aux violences et aux déplacements qu'ils ont provoqués.

Par ailleurs, si le Conseil se concentre sur le conflit à Gaza, nous ne devons pas oublier la Cisjordanie, théâtre ces derniers mois d'une intensification sans précédent de la violence. Nous avons vu des militants extrémistes palestiniens perpétrer des attaques contre des civils israéliens. Nous condamnons sans équivoque ces attaques, de même que nous condamnons sans équivoque les attaques des colons extrémistes israéliens qui s'en prennent aux Palestiniens et à leurs biens et qui déplacent des communautés entières. Les États-Unis sont fermement opposés à

l'expansion des colonies en Cisjordanie. Nous sommes tout aussi fermement opposés à la violence qui est désormais leur marque distinctive. Fondamentalement, les colonies portent atteinte à la viabilité géographique d'une solution prévoyant deux États, attisent les tensions et entament plus encore la confiance entre Israéliens et Palestiniens. Au moins 340 Palestiniens de Cisjordanie ont été tués par des Israéliens ces trois derniers mois.

Je tiens à être claire : les États-Unis continueront de prendre des mesures face à cette escalade de la violence, notamment via leur nouvelle politique de restriction des visas. Dans le cadre de cette politique, nous nous sommes employés à mieux restreindre l'octroi de visa à quiconque participe ou contribue substantiellement à l'érosion de la paix, de la sécurité ou de la stabilité en Cisjordanie. Mais nous savons qu'il ne s'agit là que d'une pièce d'un plus grand puzzle, et nous engageons le Gouvernement israélien à prévenir les violences des colons, à enquêter sur les violences commises et à demander des comptes aux extrémistes qui s'y livrent. Nous exhortons également le Gouvernement israélien à faire preuve de retenue dans ses opérations en Cisjordanie, en respectant les infrastructures civiles, en particulier dans les camps de réfugiés, et en réduisant au minimum les préjudices causés aux civils.

Enfin, nous affirmons depuis longtemps que la stabilité en Cisjordanie dépend des forces de sécurité de l'Autorité palestinienne. Cela signifie que l'Autorité palestinienne doit prendre des mesures en faveur de la réforme et de la revitalisation, et qu'Israël doit débloquer les recettes qui permettent à l'Autorité de payer ses forces de sécurité.

En cette période singulièrement difficile, les États-Unis ont pris les devants pour promouvoir la vision d'une paix durable dans laquelle Israël sera intégré dans la région et les groupes terroristes ne pourront plus menacer la sécurité d'Israël ; dans laquelle les Palestiniens concrétiseront leurs aspirations à disposer d'un État propre et les Palestiniens de Gaza et de Cisjordanie seront réunis sous l'Autorité palestinienne ; et dans laquelle Israéliens et les Palestiniens pourront vivre côte à côte dans la paix, en jouissant du même degré de sécurité, de liberté et de dignité. C'est la seule manière d'aller de l'avant. C'est la seule manière de mettre fin une fois pour toutes à ce terrible cycle de violence. La réalité accablante est qu'Israéliens et Palestiniens seront à jamais marqués par toutes ces années de méfiance, de peur et de violence. Mais les générations suivantes ne sont pas condamnées à cette réalité. Œuvrons donc de concert pour faire germer la paix. Cela doit être notre mission.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint Martin Griffiths et la Sous-Secrétaire générale aux droits de l'homme, Ilze Brands Kehris, de leurs évaluations objectives de la situation catastrophique dans la bande de Gaza.

La Fédération de Russie a appuyé l'initiative de l'Algérie de demander aujourd'hui une séance extraordinaire du Conseil sur la situation dans la zone du conflit palestinien-israélien, axée sur la menace de déplacement forcé des Palestiniens de la bande de Gaza et de Cisjordanie, sachant que de telles mesures concernant Jérusalem-Ouest sont illégales au regard du droit international. Ce n'est là qu'une pièce du puzzle sanglant qui dépeint la situation humanitaire catastrophique à Gaza. À ce jour, plus de 23 000 personnes ont été tuées dans l'enclave. Plus de 7 500 enfants ont été tués, selon des informations qui ne sont encore que préliminaires. Des milliers de personnes n'ont toujours pas été retrouvées sous les décombres des bâtiments détruits. La fréquence et la puissance des frappes sur les centres de population font que, chaque jour à Gaza, ce sont des dizaines, voire des centaines de Gazaouites qui sont mutilés ou tués. Les infrastructures civiles, y compris les installations médicales, ont été quasiment annihilées. Le blocus total de Gaza a entraîné de graves pénuries d'eau, de carburant et de fournitures médicales.

Depuis que le conflit s'est embrasé, quelque 2 millions de personnes ont déjà été déplacées. La moitié d'entre elles sont des femmes et des enfants. La majorité de ces déplacés, plus précisément de ces personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, ont trouvé refuge dans les installations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, installations qui, en dépit de leur statut, continuent de subir les bombardements israéliens. Ces personnes ont perdu leurs foyers, leurs biens, leurs moyens de subsistance et, en l'occurrence, beaucoup sont au bord de la famine.

La situation humanitaire désastreuse à Gaza montre à quel point il peut être néfaste de suivre une voie qui ne tient aucun compte du droit international humanitaire. Assurément, l'attaque du 7 octobre est répréhensible. Dans le même temps, les événements en question ne peuvent servir à légitimer le fait qu'Israël recourt aveuglément à la force dans la bande de Gaza, a fortiori vu la forme que prennent les hostilités, qui sont devenues un châtiment collectif des Palestiniens, lequel s'accompagne de violations nombreuses et graves du droit international

humanitaire. Par ailleurs, les événements du 7 octobre ne doivent pas être appréhendés en faisant abstraction de la longue et sanglante histoire de confrontation palestinien-israélienne, qui couvre plusieurs décennies au cours desquelles le peuple palestinien a subi oppression, occupation et de nombreux crimes.

Dans ce contexte, le Conseil de sécurité, organe principal chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, ne parvient toujours pas à s'acquitter de son mandat direct et à adopter une résolution exigeant sans ambiguïté que les parties instaurent un cessez-le-feu immédiat. Il est regrettable que, parce qu'une délégation, celle des États-Unis, s'y est opposée, la résolution 2712 (2023) n'ait pas inclus cet appel primordial, de sorte que son intérêt concret est quasiment nul. Quant à la résolution 2720 (2023), sur laquelle nous nous sommes contentés de nous abstenir pour accéder aux demandes des États arabes, elle est, du fait des pressions de Washington, truffée d'appels douteux à créer les conditions d'une cessation des hostilités. Je voudrais souligner une fois de plus que nous contestons catégoriquement la teneur de son paragraphe 2, et que nous considérons que la responsabilité de toutes les conséquences qui pourraient en découler échoira aux États qui ont approuvé cette formulation, sur laquelle les États-Unis ont insisté.

Parallèlement aux bombardements aveugles et incessants et au fait que des objets de caractère civil sont systématiquement pris pour cible afin de semer la terreur et la panique parmi les civils, une stratégie d'ensemble se dessine clairement du côté de Jérusalem-Ouest, dont le but est de contraindre les Palestiniens au déplacement. Sa logique est simple : rendre la vie à Gaza insupportable, si ce n'est impossible, et donner aux civils un choix impossible, entre quitter leur patrie ou être tués. Continuer de contraindre les Palestiniens à quitter la bande de Gaza et la Cisjordanie est voué à provoquer un véritable séisme dans toute la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, et aura des répercussions pour le monde entier. Le Secrétariat, sous la direction du Secrétaire général, et un nombre écrasant d'États Membres ont tiré la sonnette d'alarme et condamné ces plans des dirigeants israéliens, et ils sont unis dans leur détermination à prendre des mesures énergiques pour empêcher les Palestiniens d'être massivement déportés de force de leur terre. La partie israélienne, en tant que Puissance occupante, est tenue de respecter les normes du droit international humanitaire, en particulier l'article 49 de la quatrième Convention de Genève de 1949, qui interdit expressément la déportation et le transfert forcé de populations. En vertu des articles 23 et 59 de la même Convention de Genève, la

Puissance occupante a également l'obligation particulière de fournir des produits de première nécessité à la population civile.

Dans ce contexte et face à une situation humanitaire catastrophique, les projets d'Israël d'inonder les tunnels de Gaza avec de l'eau de mer – selon diverses estimations, il s'agirait d'inonder 1 300 couloirs sous-terrains, d'une longueur totale de 500 kilomètres, avec 1,5 million de mètres cubes d'eau – sont extrêmement préoccupants. Je tiens à souligner que les conséquences de la contamination des nappes phréatiques, la seule source d'eau douce pour la population de Gaza, se feront sentir pendant des siècles. La mise en œuvre de ces plans risque non seulement de provoquer une catastrophe environnementale de grande ampleur, mais aussi de rendre le territoire de l'enclave pratiquement inhabitable. De telles actions peuvent être qualifiées d'éléments constitutifs de génocide, au regard de l'article 2, alinéa c), de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948.

L'Afrique du Sud, le Bangladesh, la Bolivie, les Comores, Djibouti et le Brésil ont déjà déposé des plaintes collectives contre Israël auprès de la Cour internationale de Justice. Ces plaintes s'ajoutent aux audiences qui se tiendront dans la seconde moitié de février à La Haye sur les conséquences juridiques de la construction de colonies israéliennes dans les territoires palestiniens occupés.

Dans le même temps, on ne peut pas vraiment compter sur des institutions corrompues comme la Cour pénale internationale (CPI) pour nous donner une évaluation correcte de ce qui se passe. Nous ne nous faisons aucune illusion quant à la possibilité que le Procureur britannique de la CPI, M. Karim Khan, trouve le courage d'aller à l'encontre de ses bailleurs de fonds occidentaux et de leurs alliés, puisque cette instance est appelée à servir leurs intérêts politiques. Nous avons déjà vu la même inaction de la part de la CPI dans le cas des crimes de guerre commis par les États-Unis, le Royaume-Uni et leurs satellites en Afghanistan, en Iraq et en Libye. L'enquête, qui n'a jamais commencé, a tout simplement perdu son rang de priorité. En ce qui concerne Israël, le Président de la CPI se comporte de la même manière, se limitant à de vagues justifications et se bornant à répéter les appels à la cessation de la violence déjà lancés.

Dans ce contexte sombre, il convient d'appeler l'attention sur les informations qui circulent dans les médias sur les projets des dirigeants israéliens de persuader les pays arabes, africains et européens d'accueillir des réfugiés palestiniens et de faire financer ces transferts par les monarchies arabes. Ces fuites, combinées aux incessantes

déclarations provocatrices de l'establishment israélien, créent des tensions supplémentaires et sapent la base juridique internationale universellement reconnue pour un règlement palestinien-israélien, dont l'érosion constante par Washington a conduit à l'explosion dont nous sommes témoins aujourd'hui.

Dans les circonstances actuelles, la position ancrée dans les principes de la Fédération de Russie reste inchangée. Nous demandons un cessez-le-feu immédiat, la garantie d'un accès humanitaire sûr et sans entrave, la libération des otages et le rétablissement de l'horizon politique du processus de paix au Moyen-Orient sur la base de la solution des deux États.

L'escalade à Gaza dure depuis maintenant 100 jours et rien ne laisse présager qu'elle s'arrêtera. De plus, les États-Unis et leurs alliés contribuent eux-mêmes au débordement du conflit et à sa propagation dans toute la région, puisqu'ils ont attaqué hier le peuple yéménite, en violation de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies. Le Conseil examinera cette situation flagrante en détail au cours d'une séance d'information séparée qui aura lieu plus tard dans la journée. Apparemment, c'est cette « diplomatie bilatérale efficace » dans la région – ou pour dire les choses simplement, cet arbitraire – que nos collègues américains ont à l'esprit lorsqu'ils affirment qu'elle fonctionne mieux que les efforts multilatéraux.

Tout cela nous amène à la conclusion principale que, sans un cessez-le-feu immédiat à Gaza, le Moyen-Orient risque de plonger dans une guerre à grande échelle aux répercussions mondiales les plus graves. Le Conseil de sécurité a l'obligation de reprendre l'examen de cette question dès que possible.

M. De La Gasca (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à remercier M. Martin Griffiths, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordinateur des secours d'urgence, et M^{me} Ilze Brands Kehris, Sous-Secrétaire générale aux droits de l'homme, pour les exposés peu réjouissants que nous venons d'entendre, tout en réaffirmant l'appui de l'Équateur à leur travail.

Il y a plus d'un an, dans sa première déclaration en tant que membre non permanent du Conseil sur cette question, ma délégation a appelé à mettre fin aux déclarations incendiaires qui aggravent le conflit et incitent à la violence (voir S/PV.9236). Notre séance d'aujourd'hui a été convoquée en raison des préoccupations découlant précisément de ce type de déclarations, dans des circonstances bien plus difficiles.

Le Conseil a clairement rejeté les déplacements forcés de civils, y compris d'enfants, en violation du droit international, notamment du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Il l'a fait à deux reprises au cours des 60 derniers jours, dans les résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023). Dans le cas de cette dernière, le Conseil a souligné que la bande de Gaza fait partie intégrante du territoire occupé en 1967 et réaffirmé la vision d'une solution prévoyant deux États, la bande de Gaza faisant partie de l'État palestinien. L'Équateur redit son accord total avec le Conseil sur ces points et insiste sur la nécessité de parvenir à une solution pacifique, négociée, définitive et équitable pour les parties, avec l'existence de deux États, la Palestine et Israël, sur la base des frontières de 1967 et des résolutions pertinentes.

Ces derniers jours, nous avons reçu une lettre du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 2712 (2023) (S/2024/26), dans laquelle il indique clairement que les dispositions de la résolution sont loin d'être respectées et que les progrès réalisés sont totalement insuffisants.

Les événements sur le terrain révèlent une violence incessante, toujours plus de morts et de blessés et une situation humanitaire insoutenable qui ne cesse de s'aggraver. Les otages du Hamas restent captifs ; les civils continuent d'être déplacés ; et le risque de propagation de la violence dans la région augmente. En bref, nous constatons que les dispositions du Conseil ont malheureusement un effet limité dans la réalité.

Il nous apparaît évident, dans ce cas, que sans un cessez-le-feu humanitaire, il est impossible de mettre en œuvre ce qui a été décidé. Mais nous ne pouvons pas baisser les bras. Il est de notre devoir de continuer à travailler et de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que la situation s'améliore. À cet égard, nous nous félicitons de l'ouverture du point de passage de Kerem Shalom par Israël, ce qui a permis d'acheminer de l'aide humanitaire à la bande de Gaza par un second point d'entrée.

En ce qui concerne la résolution 2720 (2023), nous remercions le Secrétaire général de la rapidité avec laquelle il a nommé M^{me} Sigrid Kaag Coordinatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction pour Gaza. Nous espérons que son travail sera couronné de succès et que le mécanisme des Nations Unies visant à accélérer l'acheminement des secours humanitaires à Gaza pourra bientôt être mis en œuvre. De même, la résolution 2720 (2023) appelle à créer les conditions d'une cessation durable des hostilités. Nous devons avancer dans ce sens.

Pour terminer, je réaffirme la condamnation par l'Équateur des actes terroristes atroces du Hamas qui ont commencé le 7 octobre, ainsi que des violences sexuelles et de tous les types de violence contre les civils. J'appelle à nouveau à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages et demande que, dans l'intervalle, l'accès humanitaire soit garanti pour répondre à leurs besoins médicaux, comme il est exigé dans les résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023).

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie moi aussi le Secrétaire général adjoint Griffiths et la Sous-Secrétaire générale Brands Kehris de leurs exposés.

J'ai trois points à soulever aujourd'hui.

Premièrement, le Royaume-Uni rejette fermement tout projet de réinstallation des Palestiniens en dehors de Gaza, notamment les projets nourris par des membres du Gouvernement israélien. Nos alliés et partenaires partagent notre point de vue et nos préoccupations : les habitants de Gaza ne doivent pas être déplacés ni réinstallés de force à l'extérieur de Gaza.

Deuxièmement, le Royaume-Uni est vivement préoccupé par le nombre sans précédent d'actes de violence commis par des colons extrémistes dans les territoires palestiniens occupés et par leurs conséquences dévastatrices. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, depuis le 7 octobre 2023, au moins 198 ménages palestiniens, dont 586 enfants, ont été déplacés à la suite de l'augmentation des actes de violence perpétrés par des colons extrémistes et des restrictions d'accès. Nous demandons au Gouvernement israélien non seulement de condamner les actes de violence commis par des colons, mais également de prendre des mesures directes contre leurs auteurs, de les amener à répondre de leurs actes et de veiller à ce que les civils palestiniens soient protégés. Nous continuons également d'appeler Israël à cesser immédiatement toutes les activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est et le site de l'aqueduc inférieur, et d'honorer pleinement toutes ses obligations juridiques. Nous réaffirmons notre position de longue date, à savoir que les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international et que leur expansion nous empêche de créer les conditions propices à une paix durable en Israël, en Cisjordanie et dans l'ensemble des territoires palestiniens occupés.

Troisièmement, le Royaume-Uni met tout en œuvre pour que davantage d'aide soit acheminée dans la bande

de Gaza. Les niveaux actuels sont insuffisants pour faire face à la crise humanitaire qui continue de s'aggraver. Les informations communiquées par le Programme alimentaire mondial, selon lesquelles 9 familles sur 10 ont moins d'un repas par jour, nous préoccupent vivement. Nous voulons un cessez-le-feu, mais un cessez-le-feu durable – un cessez-le-feu qui tiendra dans la durée. Un cessez-le-feu durable signifie que le Hamas ne représente plus une menace pour la sécurité d'Israël, que l'aide est acheminée sans entrave et que les Palestiniens peuvent retourner dans les zones de Gaza d'où ils ont été déplacés. Avant un cessez-le-feu permanent, nous voulons voir des pauses humanitaires immédiates et durables. Cela permettra de libérer les otages et d'accroître le volume de l'aide acheminée dans la bande de Gaza. Conformément à la résolution 2720 (2023), nous demandons à Israël de permettre l'acheminement de plus grandes quantités d'aide humanitaire par le plus grand nombre de voies possible.

Pour terminer, nous demandons à nouveau la libération des otages qui ont été enlevés le 7 octobre 2023, des mesures pour permettre l'entrée de l'aide humanitaire afin de répondre aux besoins humanitaires des personnes désespérées à Gaza et un cessez-le-feu durable avec un horizon politique vers une solution des deux États. Nous restons également déterminés à travailler avec les Israéliens, les Palestiniens et toutes les parties dans la région et au-delà pour que cela devienne une réalité.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie l'Algérie d'avoir pris l'initiative de demander la tenue de cette séance. Je remercie également le Secrétaire général adjoint Griffiths et la Sous-Secrétaire générale Brands Kehris de leurs exposés.

Près de 100 jours après le début du cycle actuel du conflit israélo-palestinien, plus de 23 000 habitants de Gaza et 200 membres du personnel des Nations Unies et journalistes ont perdu la vie ; 90 % de la population de Gaza a été déplacée. Plus de 60 % des habitations ont été détruites. Des centaines de milliers de personnes ont du mal à survivre dans des tentes de fortune. Il ne s'agit pas de simples statistiques mais de pertes en vies humaines et de souffrances quotidiennes. Au XXI^e siècle, la conscience humaine est entachée par le fait que les records qu'on ne cesse de battre aujourd'hui ne sont autres que ceux liés aux guerres et à leur cortège de morts.

La communauté internationale dans son écrasante majorité a appelé à un cessez-le-feu immédiat. Toutefois, sous divers prétextes, un membre permanent du Conseil de sécurité a bloqué le consensus sur cette question en ayant recours à son droit de veto, au mépris flagrant de

l'équité et de la justice internationales et de l'autorité du Conseil. Certains, qui d'habitude parlent sans cesse de la protection des droits humains et de la prévention des génocides, appliquent de manière flagrante deux poids, deux mesures, en faisant semblant de ne rien savoir, en dissimulant les faits et en détournant l'attention face à la situation épouvantable qui règne à Gaza. Nous devons mettre fin à toutes les ingérences et prendre des mesures énergiques pour faire cesser les combats, sauver des vies et rétablir la paix.

Premièrement, le déplacement forcé du peuple palestinien, sous quelque forme que ce soit, doit être fermement rejeté. Gaza a toujours été la patrie du peuple palestinien. Au cours des trois derniers mois, plus d'un million de personnes ont été contraintes de se déplacer à plusieurs reprises, sous la menace constante de la mort. Ces personnes n'ont nulle part où se cacher ou fuir. Certains responsables politiques israéliens préconisent une « émigration volontaire » de Gaza, ce qui nous préoccupe vivement. Cela reviendrait à chasser 2 millions de personnes de Gaza et à transformer la bande de Gaza en une prétendue zone de sécurité inhabitée. Si une idée aussi horrible était mise en œuvre, elle constituerait un crime grave au regard du droit international et détruirait complètement les perspectives d'une solution des deux États. Nous avons pris note de certaines déclarations et clarifications faites par Israël à cet égard. Mais en ce qui concerne cette question, si les mots sont importants, les actions le sont encore plus. Nous sommes très attentifs aux intentions déclarées d'Israël mais, en même temps, nous sommes encore plus attentifs aux graves conséquences de ses actions.

Deuxièmement, toutes les mesures doivent être prises pour atténuer la catastrophe humanitaire. Actuellement, l'accès aux fournitures humanitaires est extrêmement limité. Les denrées alimentaires, les médicaments et les autres produits essentiels sont extrêmement rares. Les maladies et la faim se propagent dans toute la bande de Gaza et l'ordre social est sur le point de s'effondrer. Le Secrétaire général Guterres a souligné à plusieurs reprises que l'acheminement de l'aide humanitaire à Gaza ne peut pas se faire sous une pluie de bombes. Il est inacceptable qu'Israël accuse l'ONU de ne pas avoir la volonté et la capacité de fournir une aide humanitaire alors que c'est Israël qui poursuit ses bombardements aveugles contre Gaza et qui érige de nombreux obstacles à l'accès humanitaire. Les résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023) doivent être pleinement mises en œuvre. Israël doit s'acquitter de ses obligations en tant que Puissance occupante, assurer la sécurité des travailleurs humanitaires

et coopérer pleinement dans le cadre des efforts humanitaires. La Chine se félicite des propositions concrètes faites par le Secrétaire général Guterres concernant l'application de la résolution 2712 (2023) et la nomination de M^{me} Kaag en tant que Coordinatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction à Gaza. La Chine appuie toute nouvelle action du Conseil de sécurité visant à éliminer les obstacles à l'entrée sûre, rapide et sans entrave d'une quantité suffisante de fournitures humanitaires dans la bande de Gaza.

Troisièmement, un cessez-le-feu doit être promu de toute urgence. Seul un cessez-le-feu peut permettre de prévenir des pertes civiles plus importantes et une catastrophe humanitaire, et créer les conditions d'une libération rapide de tous les otages. Seul un cessez-le-feu peut empêcher que les fondements de la solution des deux États ne soient détruits. Et seul un cessez-le-feu peut prévenir l'embrasement de l'ensemble de la région du Moyen-Orient. Cependant, il est inquiétant de constater qu'au lieu d'une perspective de cessez-le-feu immédiat, la situation évolue dans le sens d'une aggravation du conflit. Nous demandons instamment à la communauté internationale, en particulier aux pays influents, de faire de l'obtention d'un cessez-le-feu la priorité absolue. Nous demandons à Israël de changer immédiatement de cap et de mettre un terme à ses attaques militaires aveugles et à la destruction de Gaza.

En Cisjordanie, Israël doit endiguer véritablement la violence des colons et cesser les perquisitions, les arrestations et les descentes chez les Palestiniens. Il doit transférer dès que possible à l'Autorité palestinienne les recettes fiscales saisies. Nous nous inquiétons des retombées du conflit à Gaza sur la situation en mer Rouge. L'action militaire lancée par les États-Unis et le Royaume-Uni contre le Yémen va sans nul doute exacerber les tensions régionales. Nous appelons toutes les parties à respecter véritablement la Charte des Nations Unies et le droit international et à s'employer ensemble à maintenir la paix et la sécurité en mer Rouge et au Moyen-Orient.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Griffiths et la Sous-Secrétaire générale Brands Kehris de leurs exposés des plus pertinents.

Avant toute chose, nous devons souligner que la situation catastrophique qui règne à Gaza cause à la population civile un tort immense en termes de morts, de souffrance et de déplacement. Des millions de civils sont privés de produits de première nécessité, ce qui entraîne un nombre effarant de décès. Il n'y a toutefois pas tragédie

plus grande que les conséquences humanitaires de la situation sur les femmes et les filles, qui souffrent sans commune mesure de l'insécurité alimentaire, de la malnutrition et de l'effondrement du système de santé.

Nous réaffirmons qu'il est urgent de faciliter réellement l'acheminement de l'aide humanitaire à destination et à l'intérieur de Gaza, y compris en ouvrant des points de passage supplémentaires. En outre, tous les obstacles bureaucratiques arbitraires aux opérations humanitaires doivent être levés. Il est également fondamental de garantir et de préserver la sécurité des travailleurs humanitaires et des agents des Nations Unies, y compris la sûreté de leurs locaux. Le bilan humain qui s'alourdit parmi le personnel humanitaire et celui de la Société du Croissant-Rouge palestinien et de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient est inacceptable. Dans ce contexte, Malte appelle à l'application immédiate et intégrale des résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023). Nous attendons avec intérêt de travailler en ce sens avec la Coordinatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction à Gaza, M^{me} Sigrid Kaag, qui vient d'être nommée à ce poste.

Nous ne devons pas non plus oublier le sort des otages qui sont toujours aux mains du Hamas à Gaza. Malte demande qu'ils soient libérés immédiatement et sains et saufs, conformément à la résolution 2712 (2023). Nous condamnons sans réserve les attaques terroristes du Hamas du 7 octobre, de même que ses tirs de roquettes incessants contre le territoire israélien, et dénonçons par ailleurs tous les actes de violence sexuelle commis. Malte insiste sur le fait qu'il est de la plus haute importance de respecter le droit international humanitaire et de demander des comptes à ceux qui l'enfreignent. Toutes les parties doivent impérativement prendre les mesures nécessaires pour préserver les civils et protéger les infrastructures civiles. De la même façon, les attaques visant les sites religieux et les personnes qui s'y réfugient sont inacceptables, tout comme le fait de prendre délibérément pour cible les journalistes dans le cadre du conflit.

Nous demeurons convaincus de la nécessité d'une cessation urgente des hostilités. L'instauration d'un cessez-le-feu humanitaire constitue le seul moyen de mettre en place une réponse humanitaire efficace à l'échelle de Gaza. La cessation des hostilités est également cruciale au regard du déplacement de la population palestinienne. Les Palestiniens de Gaza doivent pouvoir regagner leurs foyers ou se voir fournir un abri adéquat et sûr en attendant la reconstruction de leurs maisons. Le déplacement

forcé des populations et leur transfert hors du territoire occupé sont une violation grave du droit international et un crime de guerre aux termes de la quatrième Convention de Genève. Nous rejetons toute tentative de transfert des Palestiniens hors de Gaza par la force ou la coercition. Les déclarations de personnalités du Gouvernement israélien à cet effet sont profondément regrettables.

De surcroît, nous sommes extrêmement préoccupés par la résurgence, ces dernières semaines, des transferts forcés de populations palestiniennes en raison des démolitions, de l'empiètement illégal des colons et de la violence dans la bande de Gaza. Malte souligne énergiquement que les colonies violent le droit international, font barrage à la paix et menacent la viabilité d'un État palestinien indépendant et d'un seul tenant. La violence des colons israéliens est inacceptable et il faut y remédier sans laisser de place à l'impunité. De tels agissements attisent également les tensions régionales et risquent d'élargir encore le conflit. Toutes les parties doivent atténuer les menaces qui attisent les tensions régionales, y compris les escalades le long de la Ligne bleue et en mer Rouge. Les normes universelles du droit international doivent être respectées sur tous les fronts. Il n'a jamais été plus impératif de renouveler fondamentalement l'engagement en faveur d'un dialogue politique basé sur la concrétisation de la solution des deux États.

Malte réaffirme sa conviction que le seul moyen viable de parvenir à la paix réside dans les paramètres convenus au niveau international de la solution des deux États, le long des frontières d'avant 1967, répondant aux aspirations légitimes des deux camps, avec Jérusalem comme future capitale de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

M. Yamazaki (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Griffiths et la Sous-Secrétaire générale Brands Kehris de leurs exposés utiles.

Trois mois ont passé depuis les actes terroristes odieux commis par le Hamas et d'autres groupes militants. Depuis lors, Gaza est sous des bombardements intensifs et incessants qui en font l'une des pires catastrophes humanitaires d'aujourd'hui. L'ampleur de la souffrance sur place est inimaginable. Au moins 23 000 Palestiniens auraient trouvé la mort, y compris celle, déchirante, de plus de 10 000 enfants. Plus de 85 % de la population de l'ensemble de la bande de Gaza a été déplacée. Les infrastructures civiles critiques, dont les hôpitaux et les abris des Nations Unies, ne sont pas épargnées par les attaques. La famine est imminente, et les déplacés sont très exposés au risque de contracter des maladies transmissibles,

du fait de conditions de vie déplorables. L'humanité est en crise.

La communauté internationale doit continuer de travailler, animée par un sentiment d'urgence accru, afin d'atténuer la catastrophe humanitaire à Gaza. La Coordinatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction à Gaza, M^{me} Sigrid Kaag, récemment nommée, et son équipe ont tout notre appui à cet effet. Le Conseil de sécurité a adopté les résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023), mais leur bonne application reste malheureusement impossible à cause des combats qui font rage. Alors qu'un violent débordement régional se produit déjà, le plus urgent consiste à désamorcer le conflit. Notre position à cet égard est claire, comme en témoignent nos positions de vote sur les résolutions pertinentes, y compris la résolution de l'Assemblée générale adoptée le 12 décembre 2023 (résolution ES-10/22 de l'Assemblée générale). Nous soulignons par ailleurs une fois de plus que les otages détenus par le Hamas et d'autres groupes militants doivent être libérés immédiatement et sans condition afin de créer des conditions plus propices à un apaisement des tensions.

Le Japon s'inquiète des récents propos incendiaires tenus par des ministres israéliens sur la « réinstallation » des Palestiniens en dehors de la bande de Gaza. Toute tentative de déplacer de force la population palestinienne est incompatible avec les résolutions du Conseil de sécurité et contraire au droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits humains. Nous nous opposons à tout déplacement forcé de ce genre. Nous insistons également sur la nécessité de créer des conditions permettant aux Palestiniens déplacés de Gaza de regagner leurs foyers en toute sécurité. À cet égard, nous prenons note des informations selon lesquelles Israël aurait autorisé l'ONU à mener une mission d'évaluation dans le nord de Gaza. Nous devons créer un climat propice à ce que les habitants puissent rentrer chez eux en toute sécurité.

Pour terminer, le Japon continuera de faire tout son possible pour contribuer à la désescalade de ce conflit à Gaza et au-delà. La solution des deux États reste la seule voie viable pour qu'Israël et un futur État palestinien indépendant, qui doit inclure la bande de Gaza et la Cisjordanie, puissent vivre côte à côte dans la paix et la sécurité mutuelles.

M. Žbogar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je tiens à mon tour à remercier le Secrétaire général adjoint Griffiths et la Sous-Secrétaire générale Brands Kehris de leurs exposés très réalistes et limpides.

Au vu de la situation à Gaza et dans l'ensemble de la région du Moyen-Orient, nous estimons qu'il est grand temps de réfléchir à notre responsabilité en tant que Conseil de sécurité. La Slovénie partage les préoccupations des intervenants concernant les récentes déclarations de membres du Gouvernement israélien proposant le déplacement massif de Palestiniens de Gaza, et nous rejetons fermement ces déclarations. Tout déplacement de la population palestinienne de Gaza serait une violation grave du droit international humanitaire, constitutive d'un crime de guerre. Nous condamnons ces déclarations, qui ne font qu'aggraver les tensions.

Deuxièmement, nous sommes consternés par les conditions dans lesquelles vivent actuellement les personnes déplacées à l'intérieur de la bande de Gaza. Quatre-vingt-cinq pour cent de la population gazaouite est déplacée. Les opérations militaires, y compris les bombardements sans discrimination, forcent les gens à fuir encore et encore.

Comme le souligne la récente lettre du Secrétaire général (S/2024/26), Gaza est confrontée à des vagues de morts et de destructions. La famine est omniprésente. Une catastrophe sanitaire se déroule actuellement, les enfants, les femmes enceintes et les personnes âgées étant les plus exposés. Il est absolument nécessaire d'augmenter l'aide humanitaire et de permettre un accès humanitaire rapide, sûr et sans entrave. À cet égard, nous nous félicitons de la nomination de M^{me} Sigrid Kaag au poste de Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction à Gaza, et nous sommes prêts à la soutenir.

Depuis le début du conflit, nous n'avons cessé d'appeler au plein respect du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme. Je voudrais faire part de notre inquiétude face aux violations graves dont nous sommes témoins à Gaza. Toutes les informations que nous recevons sur la situation humanitaire montrent que Gaza est inhabitable. La population cherche refuge dans les hôpitaux et les installations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui sont surpeuplés et ne disposent pas d'installations sanitaires adéquates, et même ces installations sont bombardées. Les civils se réfugient dans les zones dites sûres, qui sont également bombardées.

Bref, il n'y a aucun lieu sûr à Gaza. Dès lors, la question qui se pose est la suivante : où retourneront ces personnes ? Nous parlons de quartiers entiers réduits à l'état de ruines. Les routes et les infrastructures liées à l'eau, à l'électricité et aux égouts, autrement dit les infrastructures les plus élémentaires, ont été endommagées.

Des hôpitaux, des sites religieux, des écoles, des musées, le port de Gaza, qui date de l'Antiquité, et d'autres sites ont été détruits.

Bien sûr, nous savons que le Hamas utilise certaines infrastructures civiles pour poursuivre ses attaques contre Israël. Bien sûr, nous sommes conscients de la sauvagerie de l'attaque du 7 octobre contre les civils israéliens. Nous sommes profondément préoccupés par les informations concernant les violences sexuelles commises par le Hamas, qui doivent faire l'objet d'une enquête et donner lieu à des mesures. Et nous appelons le Hamas à libérer immédiatement tous les otages afin qu'ils puissent retourner dans leurs familles. Mais cela ne peut pas justifier – et ne justifie pas – la destruction disproportionnée des infrastructures civiles et de la vie à Gaza. Condamner les déclarations sur les déplacements ne suffit pas. Nous devons empêcher les actions qui se traduisent par un déplacement. Ce déplacement ne sera pas nécessairement forcé, mais il pourrait avoir lieu parce que les Palestiniens n'ont nulle part où retourner.

Cela m'amène à mon dernier point. Pour pouvoir permettre à l'ONU d'apporter une aide humanitaire suffisante à la population de Gaza et commencer à créer les conditions d'un retour en toute sécurité, nous devons exiger un cessez-le-feu immédiat, un cessez-le-feu qui mettrait fin à la destruction de Gaza, qui ramènerait les otages chez eux et qui nous aiderait à rétablir le calme dans la région.

M. Kanu (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance. Je remercie également le Secrétaire général adjoint, M. Martin Griffiths, et la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Ilze Brands Kehris, de leurs exposés importants.

Lorsque la Sierra Leone s'est exprimée pour la première fois au Conseil de sécurité sur la question intitulée « La situation au Moyen-Orient », en mai 1970 (voir S/PV.1539), notre représentant avait déclaré que le sort regrettable des réfugiés de Palestine était navrant, que le besoin urgent de développement et de progrès, tant pour les Arabes que pour les Juifs, était évident, et que l'intérêt de l'humanité exigeait que nous cherchions tous, passionnément et avec persistance, à rétablir la paix et à permettre que le processus de conciliation et de réconciliation se poursuive. Or, plus d'un demi-siècle plus tard, nous sommes réunis dans cette salle pour examiner la menace d'un déplacement forcé des Palestiniens de Gaza.

Dans le contexte de la poursuite de l'occupation des territoires palestiniens par Israël et de l'escalade qui a suivi les attaques odieuses du 7 octobre 2023 par le Hamas, la Sierra Leone a condamné et continue de condamner avec la plus grande fermeté cette attaque odieuse contre des civils israéliens par le Hamas, ainsi que les prises d'otages. La Sierra Leone appelle de nouveau, avec insistance, à la libération immédiate et sans préconditions de tous les otages, tout en rappelant que la prise d'otages constitue une infraction grave au droit international.

Nous condamnons avec la même fermeté les attaques contre les civils, y compris les civils palestiniens, et les infrastructures civiles, ainsi que la pratique des peines collectives et le déplacement forcé du peuple palestinien. Comme l'a indiqué le Secrétaire général, 1,9 million de Palestiniens sont déplacés à l'intérieur du pays et la plupart se sont réfugiés dans les installations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient à Gaza ou à proximité de celles-ci. Nous rejetons toute tentative d'expulser les Palestiniens de la bande de Gaza ou de la Cisjordanie, que ce soit à titre temporaire ou pour une longue période.

Nous regrettons profondément le coût humain inacceptable de la situation ; quelque 23 000 civils palestiniens auraient été tués depuis le 7 octobre 2023, les femmes et les enfants étant les plus touchés. Nous regrettons le sacrifice ultime fait par des membres du personnel des Nations Unies et d'autres travailleurs humanitaires, ainsi que par des journalistes. La Sierra Leone appelle à ce que tous les responsables de violations du droit international, en particulier du droit international humanitaire, et de crimes graves qui préoccupent la communauté internationale, rendent des comptes.

Au cours des trois derniers mois, nous avons été témoins d'une situation de plus en plus instable, qui a conduit à l'effondrement des systèmes, à la perte de vies humaines et à la destruction des infrastructures civiles dans la bande de Gaza. Cette situation a accru la complexité de la situation au Moyen-Orient et de la question palestinienne, avec des ramifications favorisant une escalade régionale. Nous notons avec une vive inquiétude la gravité de la situation humanitaire dans la bande de Gaza, due à la violence continue et au déni d'accès à une aide humanitaire vitale dans les proportions requises et avec les moyens nécessaires.

Nous appelons toutes les parties à respecter les résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023), ainsi que leurs obligations en vertu du droit international, afin de faciliter

un accès humanitaire rapide, sûr et sans entrave aux civils dans le besoin. La Sierra Leone appelle donc à un cessez-le-feu humanitaire immédiat qui, selon nous, mettra fin aux atrocités, réduira les tensions dans la région et permettra de consolider les efforts humanitaires déployés actuellement par l'ONU et d'autres partenaires internationaux, pour assurer l'efficacité des opérations d'aide humanitaire dans la bande de Gaza.

Pour terminer, la Sierra Leone appelle une nouvelle fois à des efforts politiques et diplomatiques pour favoriser la solution des deux États qui permettra à Israël et à la Palestine de vivre côte à côte dans une paix et une sécurité durables.

M. Sangjin Kim (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens à mon tour à remercier le Secrétaire général adjoint, Martin Griffiths, et la Sous-Secrétaire générale aux droits de l'homme, Ilze Brands Kehris, des exposés qu'ils ont présentés aujourd'hui.

Plus de trois mois se sont écoulés depuis les horribles attentats terroristes perpétrés par le Hamas le 7 octobre 2023, que nous condamnons dans les termes les plus vigoureux. Depuis lors, les hostilités se poursuivent à Gaza et en Israël, et les conséquences sont des plus alarmantes. La semaine dernière, le Secrétaire général adjoint Griffiths a décrit la situation sur le terrain en déclarant que Gaza était devenue un lieu de mort et de désespoir. Les civils de Gaza, y compris les femmes et les enfants, ne peuvent se réfugier dans aucun endroit sûr, car même les hôpitaux sont visés par les opérations militaires et les frappes aériennes. Aujourd'hui, le Secrétaire général adjoint Griffiths a déclaré dans son exposé aux membres du Conseil de sécurité que la situation humanitaire à Gaza ne s'était guère améliorée en dépit de l'adoption des résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023). Dans la lettre alarmante qu'il a adressée au Conseil la semaine dernière (S/2024/26), le Secrétaire général Guterres a également précisé que l'aide apportée aux Palestiniens de Gaza était totalement insuffisante pour subvenir aux besoins de 2 millions de personnes, alors qu'une famine généralisée menaçait.

Des pauses humanitaires plus longues pouvant conduire à une cessation durable des hostilités sont de la plus haute importance. Sur la base de ces pauses, l'acheminement d'une aide humanitaire essentielle doit être élargi et accéléré. D'innombrables camions transportant de l'aide humanitaire en provenance de nombreux pays font la queue, attendant leur tour pour entrer à Gaza, comme j'ai pu le constater lorsque je me suis rendu au point de passage de Rafah.

Le droit du peuple palestinien de vivre sur sa propre terre doit être garanti. Le transfert forcé, individuel ou collectif, de Palestiniens en dehors de la Palestine, y compris la bande de Gaza, est tout simplement inacceptable. À cet égard, nous sommes vivement préoccupés par les propos de hauts responsables israéliens suggérant le déplacement massif ou la « migration volontaire » des Palestiniens en dehors de Gaza. Nous jugeons aussi très alarmantes les déclarations incendiaires de plusieurs ministres israéliens, qui affirment qu'Israël doit réinvestir la bande de Gaza. La résolution 2334 (2016), adoptée en 2016, condamne clairement toutes les mesures visant à modifier la composition démographique, le caractère et le statut du Territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris le transfert de colons israéliens et le déplacement de civils palestiniens. Tout acte de ce type constitue une violation du droit international humanitaire et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Toutes les activités de peuplement doivent cesser, et Gaza ne doit pas être réinvestie. Dans sa résolution 2334 (2016), le Conseil demande aux parties de s'abstenir de tout acte de provocation et d'incitation à la violence et de toute déclaration incendiaire. Les discours des hauts responsables israéliens, dont plusieurs ministres, sur un éventuel déplacement forcé des Palestiniens ne contribuent en rien à apaiser les tensions qui règnent dans tout le Moyen-Orient.

Chacun sait, et chaque membre du Conseil ne cesse de le réaffirmer, que le seul moyen de mettre fin au cycle de la violence est de concrétiser la solution des deux États, aux termes de laquelle Israéliens et Palestiniens vivraient côte à côte dans la paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, conformément au droit international et aux résolutions des organes de l'ONU en la matière. Tout acte ou toute déclaration qui entrave la réalisation de cette aspiration du monde doit cesser immédiatement.

Mme Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : J'exprime ma gratitude au Secrétaire général adjoint, Martin Griffiths, et à la Sous-Secrétaire générale, Ilze Brands Kehris, pour leurs exposés qui donnent à réfléchir et sont riches en informations.

Le Guyana est profondément préoccupé par le déplacement forcé de la population de Gaza depuis le 7 octobre 2023. Nous notons que de nombreux Palestiniens de Gaza ont été déplacés à plusieurs reprises à l'intérieur du territoire. Nous sommes aujourd'hui alarmés par les déclarations de certains responsables suggérant que la population palestinienne de Gaza doit être transférée de force hors du territoire vers des pays de la région ou ailleurs. Le Guyana rejette ces propositions et demande au

Conseil de sécurité de faire tout ce qui est en son pouvoir pour protéger la population palestinienne de Gaza d'une telle situation, qui n'est pas sans rappeler celle de 1948. Nous devons condamner sans ambiguïté ces suggestions et toutes celles qui visent à violer le droit international, en envoyant un message fort aux personnes qui les formulent pour leur faire comprendre qu'elles ne peuvent pas mener de telles activités sans se heurter à une opposition.

Le déplacement de la population de Gaza est une source d'inquiétude pour le Guyana, et ce à double titre.

Premièrement, les circonstances dans lesquelles les personnes ont été arrachées à leurs foyers et à leurs moyens de subsistance ont créé une situation humanitaire catastrophique caractérisée par la maladie, la destruction, le danger et la mort. Les hommes, les femmes et les enfants palestiniens s'entassent dans des espaces de plus en plus restreints dans la bande de Gaza et sont contraints de lutter pour survivre dans les conditions les plus inhumaines et sans un approvisionnement suffisant en nourriture, en eau, en médicaments, en carburant et en autres produits de base essentiels à la survie. Les services sociaux, y compris la fourniture d'un enseignement et de soins de santé de qualité, ont été gravement perturbés. Les femmes ne peuvent pas accoucher, une expérience des plus sacrées, dans un environnement sûr. L'insécurité alimentaire est aiguë, ce qui suscite des inquiétudes légitimes quant au risque de famine de masse et de mort qui se profile à l'horizon. Comme si cela ne suffisait pas, ces personnes déplacées vivent sous la menace constante de bombes et de balles qui les détruisent ou les mutilent, elles et leurs proches.

Deuxièmement, le Guyana s'inquiète des conséquences pour la solution des deux États, notamment en cas de transferts forcés massifs hors de Gaza. La perspective d'un État palestinien ne peut être dissociée de la nécessité pour le peuple palestinien de vivre sur le territoire qui lui appartient. Le déplacement forcé des Palestiniens de Gaza compromet ces perspectives et, associé à une politique d'expansion des colonies de peuplement en Cisjordanie, ne laisse planer aucun doute sur le sort probable de la solution des deux États. À cet égard, le Guyana insiste sur le fait qu'il importe de faire progresser la mise en œuvre des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et d'autres résolutions sur cette question en vue de concrétiser la solution des deux États.

Nous devons aborder ces questions de front. Le Guyana juge encourageantes les assurances données publiquement par le Gouvernement israélien, selon lesquelles il n'avait pas l'intention de déplacer la population civile

de Gaza, mais les déclarations de certains responsables israéliens sont source de véritable inquiétude. Les mesures prises par Israël doivent concorder avec les assurances qu'il a données auparavant. La première étape, et la plus importante, à ce stade est la cessation de toutes les hostilités : un cessez-le-feu immédiat. Faute de quoi, les déplacements se poursuivront, car les habitants devront continuer de se déplacer dans l'espoir de trouver la sécurité quelque part dans l'enfer qu'est Gaza aujourd'hui.

Le Guyana entend collaborer avec le Conseil et la communauté internationale pour mettre un terme à l'indignité que subit la population de Gaza. Nous sommes prêts à travailler dur avec tout le monde pour mettre fin à cette guerre et reconstruire des vies. Surtout, nous sommes prêts, comme nous l'avons toujours été, à œuvrer de concert avec tout le monde pour trouver le moyen de promouvoir la solution des deux États. Les Palestiniens, comme les Israéliens, méritent une paix et une sécurité durables.

M. Fernandes (Mozambique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la République algérienne démocratique et populaire d'avoir demandé la tenue de cette séance d'information sur la situation humanitaire à Gaza, qui met plus particulièrement l'accent sur le déplacement forcé de la population palestinienne. Nous remercions également les intervenants, M. Martin Griffiths, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, et M^{me} Ilze Brands Kehris, Sous-Secrétaire générale aux droits de l'homme, de leur évaluation de la situation à Gaza.

Après trois mois de guerre, la situation à Gaza est désastreuse, caractérisée par des morts à n'en plus finir, des déplacements forcés, une catastrophe sanitaire sans précédent, la famine et l'absence de perspectives et d'espoir pour Gaza. Les déplacements forcés et les limites imposées à l'aide humanitaire sont inacceptables. Les civils innocents sont ceux qui souffrent le plus. Il est de notre devoir de garantir le respect et la dignité. En fait, selon l'ONU, la bande de Gaza continue de subir des bombardements intenses qui font d'innombrables victimes et détruisent des infrastructures civiles vitales, créant ainsi une crise totale. Ces actes constituent une violation du droit international humanitaire, du droit des droits de l'homme et des dispositions de la quatrième Convention de Genève relatives aux personnes déplacées.

L'escalade régionale du conflit au Moyen-Orient atteint un niveau sans précédent. Il est dès lors impératif que le conflit cesse immédiatement avant que ses

conséquences ne s'étendent davantage, faute de quoi il sera trop tard pour y mettre un terme et en limiter les répercussions.

En tant que membres du Conseil, nous avons l'obligation de garantir la modération et la retenue. Le droit des conflits internationaux doit prévaloir sur ces actes, et tous les acteurs doivent mettre fin à la violence et aux opérations militaires. Un cessez-le-feu immédiat est notre meilleur espoir, car il permettrait l'accès humanitaire en vertu des résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023). Plus important encore, il pourrait permettre de mener des négociations en vue de la paix. Selon M. Filippo Grandi, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, « Le règlement de la question des déplacements forcés n'est pas un simple impératif moral ou humanitaire ; il concerne des domaines qui sont au cœur du

mandat du Conseil de sécurité, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales ».

Enfin, en vue de régler la crise à Gaza, le Mozambique appelle toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue et à reprendre le dialogue avant que la situation ne se détériore de manière irrémédiable. Dans cette optique, le Mozambique continue d'appuyer la perspective de deux États, la Palestine et Israël, coexistant dans la paix, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

M. Hauri (Suisse) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour la convocation de cette séance, et M. Martin Griffiths et M^{me} Ilze Brands Kehris pour leurs exposés.

Leur analyse de la situation est sans équivoque : les armes doivent se taire si nous souhaitons empêcher la propagation du conflit, mettre un terme aux souffrances de la population civile et faciliter l'accès humanitaire et la libération des otages. C'est pourquoi la Suisse appelle à prendre toutes les mesures visant à permettre immédiatement un accès humanitaire sûr, sans entrave et élargi, et à mettre en place un cessez-le-feu humanitaire durable.

Les actes de terreur injustifiables commis par le Hamas le 7 octobre dernier, le nombre de victimes, qui s'élèvent à près de 1 200, les violences, notamment sexuelles subies par de nombreuses jeunes femmes et filles, ainsi que la prise d'otages, ont été profondément choquants. Nous les avons condamnés fermement et sans équivoque. Nous réitérons également notre appel à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages encore détenus à Gaza. Nous continuons d'attacher une grande importance au droit de chaque État d'assurer sa

sécurité et au devoir de protéger sa population et celle sous son contrôle.

Depuis ce jour-là, nous observons une augmentation alarmante du niveau de violence et de souffrance au Proche-Orient. À Gaza, plus de 23 300 personnes ont été tuées et plus de 59 400 blessées, selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Trois mois plus tard, aucune issue n'est encore en vue. Il est de notre responsabilité, en tant que membres du Conseil en charge d'assurer la paix et la sécurité internationales, d'inverser cette tendance, car la poursuite de cette violence menace non seulement de déstabiliser la région tout entière, mais met aussi en péril les fondements mêmes du système international basé sur le droit et les principes fondamentaux d'humanité. En trois mois, la bande de Gaza est devenue inhabitable et, comme le dit le Secrétaire général, « nul n'y est en sécurité ». Au moment où nous parlons, 85 % de la population à Gaza, dont de nombreuses familles avec enfants, a été contrainte de fuir. Aujourd'hui, 1,4 million d'individus sont entassés dans 155 structures surpeuplées et inadéquatement équipées de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Aussi, la Suisse rejette et condamne toutes les déclarations visant à expulser les civils hors du Territoire palestinien occupé, y compris de Gaza. La Suisse rappelle que les Conventions de Genève interdisent le transfert forcé de populations, qui peut constituer des crimes de guerre. Nous appelons les dirigeants de toutes les parties à s'abstenir de toute mesure unilatérale et de tout acte de provocation ou propos incendiaire, notamment ceux pouvant constituer une violation du droit international. Il est urgent de négocier un tournant décisif pour sortir de cette crise qui menace la paix et la sécurité des Israéliens, des Palestiniens, de la région tout entière et bien au-delà. À cette fin, la mise en œuvre intégrale des résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023) du Conseil est essentielle. Il est urgent d'augmenter l'aide humanitaire qui entre à Gaza en garantissant un accès de l'aide rapide, sûr et sans entrave, conformément au droit international humanitaire, car le statu quo est intenable pour les civils. Ils sont en proie à de graves menaces dues aux hostilités intenses qui se poursuivent et à la pénurie de tous les biens et services essentiels à leur survie, causant la famine, qui affecte déjà un demi-million de Gazaouites. À cet égard, la Suisse rappelle que l'utilisation de la famine comme méthode de guerre est strictement interdite par le droit international humanitaire et peut constituer un crime de guerre.

En outre, des enquêtes doivent être menées sur toutes les violations du droit international commises en Israël et dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé, et leurs auteurs traduits en justice auprès des instances pertinentes. À cet effet, la Cour pénale internationale mène actuellement une enquête sur la situation dans le Territoire palestinien occupé, qui couvre tant les faits relevant du 7 octobre que les événements en cours à Gaza et en Cisjordanie.

La recherche d'une solution politique à deux États, prônée par le Conseil depuis des années, est impérative. Les conditions doivent être préparées pour reconstruire Gaza en tant que partie intégrante d'un futur État palestinien vivant côte à côte avec Israël, en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la France.

Je remercie M. Griffiths et M^{me} Brands Kehris pour leurs exposés.

Comme l'a dit le Président de la République, Emmanuel Macron, il faut œuvrer immédiatement en faveur d'un cessez-le-feu durable, avec l'aide de tous les partenaires régionaux et internationaux. C'est indispensable pour permettre d'acheminer davantage d'aide aux populations civiles de Gaza. Il faut lever les obstacles pour garantir l'accès humanitaire et mettre pleinement en œuvre les résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023). La France continuera à apporter une aide financière et matérielle à destination de la population de Gaza. Elle salue l'engagement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et de l'ensemble des acteurs humanitaires.

La France appelle à la libération immédiate et sans condition de tous les otages. Le Conseil doit condamner les attaques commises par le Hamas et d'autres groupes terroristes le 7 octobre dernier, y compris les violences sexuelles. La France poursuivra son action pour établir des sanctions contre le Hamas au niveau européen.

Sur le plan politique, la France continuera de plaider pour la solution des deux États, ayant l'un et l'autre Jérusalem comme capitale, la seule qui puisse permettre de construire une paix juste et durable. Le Président de la République poursuit ses échanges avec les acteurs de la région pour y parvenir. Il faut travailler à l'édification d'un État pour les Palestiniens. L'Autorité palestinienne a un rôle central à jouer dans ce processus, en Cisjordanie comme à Gaza, qui a vocation à faire partie de cet État palestinien.

Le Conseil a rappelé, dans sa résolution 2712 (2023), que le déplacement forcé de populations civiles était contraire au droit international. La France condamne par ailleurs la politique de colonisation, qui est illégale et qui constitue un obstacle majeur à la solution des deux États. Il est essentiel de mettre fin aux violences des colons en Cisjordanie.

Enfin, il est urgent d'éviter un embrasement régional. La stabilité du Liban et de la région nécessite le plein respect de la résolution 1701 (2006) par toutes les parties. La France condamne fermement les attaques houthistes contre les navires commerciaux en mer Rouge, qui portent atteinte aux droits et libertés de navigation, et elle continuera à assumer ses responsabilités pour contribuer à la sécurité maritime dans la région.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier le pays frère qu'est l'Algérie d'avoir demandé la tenue de la présente séance.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Qu'il me soit permis de remercier les intervenants, à savoir le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, M. Griffiths, et la Sous-Secrétaire générale aux droits de l'homme, M^{me} Brands Kehris, de leurs déclarations, mais surtout des efforts inlassables déployés par l'ONU pour s'acquitter de son mandat dans des conditions rendues délibérément impossibles.

Je voudrais également, avant de prononcer ma déclaration, formuler deux observations.

Premièrement, nous remercions l'Afrique du Sud du leadership moral dont elle a fait preuve en portant devant la Cour internationale de Justice, hier, une affaire contre Israël pour génocide. Nous conseillons à celles et ceux qui, jusqu'à présent, n'ont même pas pu dire qu'Israël a commis de graves violations du droit international, et encore moins lui demander des comptes, d'éviter de se prévaloir d'une quelconque autorité juridique ou morale pour critiquer l'Afrique du Sud pour avoir saisi la plus haute instance judiciaire de notre ordre international fondé sur le droit afin de traiter de l'une des situations les plus importantes de notre époque. L'enseignement tiré de l'Holocauste n'est pas qu'il faut défendre Israël lorsqu'il

commet des atrocités, mais plutôt qu'il faut s'opposer aux atrocités, quels qu'en soient les auteurs et les victimes.

Deuxièmement, le meilleur moyen d'éviter une escalade régionale n'est pas de recourir à la menace ou à des coups de feu supplémentaires, mais d'agir en faveur d'un cessez-le-feu immédiat. Je dois dire que l'on aurait espéré que sauver la vie d'enfants palestiniens soit perçu comme aussi urgent qu'assurer la protection des routes de navigation.

Il a fallu 75 ans pour que l'ONU reconnaisse enfin la Nakba. Au lieu de voir la Nakba prendre fin, notre peuple est à nouveau confronté à des massacres à grande échelle visant à le déplacer de force. Il s'agit d'une nakba que le monde voit se dérouler sous ses yeux. Je suis issu de la génération née avec la Nakba, avec ses massacres, ses tentes et ses difficultés. Je n'aurais jamais cru que cela se reproduirait de mon vivant ; 70 % des Palestiniens de Gaza sont déjà des réfugiés, à qui l'on refuse le droit de revenir dans leur pays depuis des décennies déjà. Nombre des habitants de Gaza ont déjà vu leurs maisons détruites dans de précédentes attaques. Les Palestiniens de Gaza pleurent aujourd'hui leurs proches et leurs maisons, qu'ils avaient construites et reconstruites pour eux-mêmes et pour leurs familles. Ils pleurent leur ville et la bande de Gaza, dont tous les lieux emblématiques ont été détruits. Tous les endroits où les habitants avaient des souvenirs heureux ont été défigurés. Aujourd'hui, le désespoir, la mort et la souffrance sont partout.

En 100 jours, pratiquement tous les Palestiniens de Gaza ont été déplacés à de multiples reprises, d'une maison à un abri de l'ONU, en passant par une tente, cherchant la sécurité partout, ne la trouvant nulle part ; cherchant la vie n'importe où, et trouvant la mort partout. Israël a délibérément tout détruit. Il a tué et mutilé nos enfants, nos médecins, nos journalistes, nos ingénieurs, nos poètes et nos universitaires. Il a détruit les conditions nécessaires à la vie, à une vie à Gaza. Il n'y a pas de maisons où vivre, pas d'écoles ni d'universités où étudier, pas d'hôpitaux où guérir, pas de mosquées ni d'églises où assister à un office religieux, pas de terres agricoles à cultiver, pas de boulangeries où acheter du pain, pas d'eau potable, pas de marchés où faire ses courses, pas de sécurité et pas d'avenir. Et comme M. Griffiths l'a dit à juste titre, il n'y a pas d'endroit sûr dans la bande de Gaza.

Israël espérait que les Palestiniens partiraient sous la pression de ses bombardements. Cela n'a pas été le cas. Désormais, il espère qu'ils partiront en raison de la destruction causée par les bombes. Les Palestiniens sont traumatisés par la Nakba. Ils se sont enracinés encore

plus profondément dans l'espoir qu'elle ne se reproduise pas. Mais il est injuste que leur vie doive être un véritable enfer simplement parce qu'ils refusent de quitter leur patrie. Notre peuple a un rêve simple : vivre dans la liberté et la dignité sur sa terre. C'est son droit, et pourtant, il en reste privé depuis des décennies.

Le Secrétaire général a été parfaitement clair dans son exposé (voir S/PV.9498) et dans ses déclarations, de même que l'ensemble du système des Nations Unies. Pour sauver des vies civiles, permettre l'accès et l'aide humanitaires, prévenir la famine, enrayer la propagation des maladies infectieuses et empêcher l'escalade régionale, il faut instaurer immédiatement un cessez-le-feu humanitaire. Rien de tout cela n'est possible sans un cessez-le-feu immédiat. Sans un cessez-le-feu, il n'est pas possible d'envoyer une aide humanitaire à la hauteur des besoins, d'empêcher les déplacements forcés et de permettre à une armée de spécialistes des questions humanitaires de l'ONU d'apporter de l'aide humanitaire dans tous les recoins de la bande de Gaza. Le Secrétaire général a raison, M. Griffiths a raison, et quiconque est convaincu de cela a raison. Nous remercions les membres du Conseil de leur décision et de leur position unanimes, qui rejettent les déplacements forcés. Nous les saluons et leur en sommes reconnaissants. Nous remercions également le Conseil d'avoir demandé à l'unanimité une augmentation de l'aide humanitaire, conformément à la requête du Secrétaire général. En revanche, les membres du Conseil ne se sont pas tous mis d'accord pour exiger et garantir que cela soit fait en demandant un cessez-le-feu immédiat. Nous espérons que le Conseil décidera bientôt à l'unanimité d'appeler à un cessez-le-feu.

En attendant, Israël poursuit ses massacres de Palestiniens. La mort est partout. Aujourd'hui, elle prend de nouvelles formes et de nouveaux noms, notamment la famine, la déshydratation et les maladies, qui se propagent comme une traînée de poudre. Il ne s'agit de conséquences d'une guerre, mais d'une catastrophe humanitaire provoquée par Israël. Les aveux ou les démentis d'Israël sont sans intérêt, ses actions sont suffisamment éloquentes. Et les actes en disent plus que les mots. Israël veut que le peuple palestinien choisisse entre destruction et déplacement, entre génocide et nettoyage ethnique.

Le Conseil de sécurité doit agir maintenant pour arrêter le génocide en cours, pour sauver des vies, pour mettre fin à ce carnage et pour que la vie reprenne ses droits à Gaza. Les Palestiniennes et les Palestiniens vont devoir trouver un moyen de vivre avec ces pertes, ces douleurs, ces souffrances et ces traumatismes, un moyen

de vivre sans leurs proches, privés d'un ou de plusieurs membres, ou avec des cicatrices visibles et invisibles.

Il y a toujours eu deux visions concernant la manière de mettre fin à ce conflit. La première consiste à vivre et laisser vivre, à faire respecter le droit international, à mettre fin à l'occupation, à permettre aux Palestiniens d'exercer leurs droits et à parvenir à une paix juste et durable sur la base des résolutions des organes de l'ONU. Tel est le consensus international. La seconde est une vision suprémaciste, raciste, criminelle et délirante selon laquelle ce conflit pourrait prendre fin si les Palestiniens acceptaient qu'ils n'ont que trois options : la mort, l'exode ou l'assujettissement. Les attaques incessantes contre les populations palestiniennes en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, pour les forcer à partir, sont également le fruit de cette logique qui nie l'existence des Palestiniens et les prive de leurs droits et du statut d'État, la même logique qui considère que la solution n'est pas de mettre fin à la Nakba, mais de la mener à bonne fin. La position internationale est claire : il n'y a pas un peuple de trop dans notre région, il manque un État indépendant. Les membres du Conseil doivent agir en conséquence, protéger le peuple palestinien et appuyer l'indépendance de l'État palestinien.

Le peuple palestinien ne va pas disparaître. Il est aussi vieux que nos oliviers romains. Le peuple palestinien a le droit de vivre dans la liberté et la dignité sur ses terres ancestrales. C'est la seule voie vers une paix et une sécurité partagées. Tous ceux qui veulent voir une paix et une sécurité partagées ne doivent pas propager le feu. Ils doivent soutenir un cessez-le-feu immédiat, dès maintenant.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Erdan (Israël) (*parle en anglais*) : C'est la deuxième séance du Conseil de sécurité cette semaine sur la situation à Gaza et la vingt-et-unième séance sur cette question depuis le 7 octobre. Au cours de la même période, trois séances de l'Assemblée générale ont été organisées et deux résolutions du Conseil de sécurité ont été adoptées (résolutions 2720 (2023) et 2712 (2023)), ainsi que deux résolutions de l'Assemblée générale (résolutions ES-10/21 et ES-10/22).

Malheureusement, aucune de ces résolutions ne condamne le Hamas pour le massacre odieux de 1 300 Israéliens et la prise de 240 otages. Cent trente-six enfants, femmes et personnes âgées sont détenus depuis presque 100 jours dans les sombres tunnels de terreur du

Hamas, et pas un seul débat n'a été consacré aux moyens d'obtenir leur libération. Pour l'amour du ciel, 100 jours se sont écoulés et le Conseil ne s'est pas réuni une seule fois pour se pencher sur la libération des otages. Le petit Kfir Bibas va bientôt fêter son premier anniversaire après avoir passé un quart de sa vie en tant qu'otage entre les mains de violeurs et d'assassins, et le Conseil n'a pris aucune mesure pour obtenir sa libération. Cent jours se sont écoulés et le Hamas n'a même pas autorisé la Croix-Rouge à rendre visite aux otages. C'est le crime de guerre le plus odieux qui soit et qu'a fait le Conseil ?

Il s'agit là des symptômes du même cancer qui pourrait cette institution. Depuis des années, l'ONU est exploitée par des dictateurs et des auteurs de violations des droits humains, et aujourd'hui, elle est devenue une nouvelle arme dans l'arsenal de terroristes. L'ONU a perdu toute crédibilité morale. Quatre-vingt-dix-huit jours après le plus grave massacre de Juifs depuis l'Holocauste, il est clair que les Nations Unies ne peuvent s'unir que sur un seul point : la diabolisation d'Israël.

Il y a 76 ans, ici, à l'ONU, il y a eu un moment de justice et de moralité lorsque l'Assemblée générale a adopté le plan de partage (résolution 181 (II) de l'Assemblée générale) créant un État juif et un État arabe. Comme les membres du Conseil s'en souviennent probablement, Israël a immédiatement accepté la résolution et a créé un État prospère, une démocratie. Les Palestiniens, quant à eux, ont rejeté la résolution et, à partir de ce moment et depuis 76 ans, ils ont eu recours à tous les moyens pour nous anéantir, utilisant même l'ONU comme une arme. Ils ont appelé l'échec de leur tentative de commettre un génocide contre le peuple juif la Nakba. Ce terme a été mentionné à nouveau aujourd'hui au Conseil.

Il n'y a pas une seule entité des Nations Unies qui ne soit pas entachée d'un parti pris politisé et anti-israélien. Les Palestiniens et leur majorité anti-israélienne automatique ont fait de chaque entité des Nations Unies une arme contre Israël. Il n'y a qu'à voir la présente séance. Le représentant de la Ligue des États arabes qui siège au Conseil a jugé crucial de débattre du déplacement forcé des Gazaouites alors que la question de Gaza a déjà fait l'objet d'un débat approfondi cette semaine ici, au Conseil et à l'Assemblée générale.

Je tiens tout d'abord à être très clair. Il n'y a pas de déplacement forcé. Comme l'a déclaré le Premier Ministre israélien il y a deux jours, Israël n'a pas l'intention de déplacer la population de Gaza. Israël combat uniquement les terroristes du Hamas, dont la principale stratégie est d'utiliser les civils gazaouites comme boucliers humains

et qui ont transformé chaque centimètre carré de Gaza en une machine de guerre terroriste. Le Conseil sait que pour éviter que les événements du 7 octobre ne se reproduisent, Israël doit éliminer le Hamas. Mais le Hamas s'est implanté dans et sous les infrastructures civiles. Il n'y a presque aucune maison à Gaza où l'on n'ait pas trouvé d'armes. En conséquence, pour limiter les pertes civiles, Israël a demandé l'évacuation temporaire des civils des zones de guerre actives. Après tout, une évacuation temporaire est réversible, alors qu'une vie perdue est irréversible. Le Conseil connaît les faits, et pourtant, par intérêt politique, certains membres du Conseil préfèrent propager des mensonges plutôt que la vérité, tant pis pour Israël.

Au moment où nous parlons, plus d'un million de musulmans sont forcés de quitter leurs maisons et spoliés de tous leurs biens et sont confrontés à la pauvreté, à la famine et aux maladies. Non, je ne parle pas de la situation à Gaza, mais du déplacement forcé par le Pakistan de 1,3 million d'Afghans. Des familles afghanes qui ont vécu toute leur vie au Pakistan sont expulsées de force, leurs vies détruites et leur avenir perdu. Quatre-vingt-cinq pour cent des personnes qui fuient sont des femmes et des enfants. Le Conseil s'est réuni à 21 reprises, principalement pour soutenir la population de Gaza au motif qu'Israël se défend contre les terroristes du Hamas, mais il ne s'est pas réuni une seule fois pour se pencher exclusivement sur la défense des droits des Afghans au Pakistan. Pourquoi le déplacement forcé de musulmans d'un pays musulman ne signifie-t-il rien pour le représentant de l'Algérie et le Conseil ? Je vais l'expliquer au Conseil : pas de juifs, rien à dire. Mais ce n'est qu'un exemple. À Noël, 200 chrétiens nigériens ont été assassinés par des musulmans. Au cours de la décennie écoulée, 50 000 chrétiens nigériens ont été massacrés et battus à mort. Le Conseil s'en préoccupe-t-il seulement ? Encore une fois, pas de juifs, rien à dire.

Le Conseil parle beaucoup de proportionnalité. Mais quid de cette proportionnalité en ce qui concerne l'obsession israélienne du Conseil ? Celui-ci consacre des heures à parler d'Israël et à tenter de nous lier les mains alors que des dictatures brutales et des régimes meurtriers, tels que l'Iran et d'autres, ne suscitent guère d'attention ici. Malheureusement, les membres du Conseil ne sont pas les capitaines de ce navire. Le Conseil est dirigé par les objectifs politiques empoisonnés de la majorité partielle à l'ONU. Chaque organe de l'ONU est dorénavant une arme contre Israël, et en conséquence, ceux qui ont réellement besoin d'aide restent sans défense. En se concentrant principalement sur Israël, un pays qui représente 0,001 % de la population mondiale, on permet à tous ceux qui

violent les droits humains de poursuivre leurs crimes sans être inquiétés.

En 2023, l'Assemblée générale a adopté plus de résolutions contre Israël que contre l'Iran, la Corée du Nord et la Syrie réunis. L'Iran, un pays qui assassine les femmes dont la tête n'est pas correctement couverte, abat des milliers de manifestants pacifiques et pend les membres de la communauté LGBTQ du haut de grues tout en finançant le terrorisme dans le monde entier, n'a fait l'objet que d'une résolution de l'Assemblée générale, alors qu'on déroule le tapis rouge pour ses dirigeants ici à l'ONU. La Syrie, un pays qui a assassiné des centaines de milliers de ses propres citoyens à coups de barils d'explosifs et d'armes chimiques, n'a également fait l'objet que d'une résolution. Israël en a plus d'une douzaine à son actif, comme chaque année. Il devrait être clair comme de l'eau de roche pour chaque personne présente dans cette salle que l'ONU est non seulement cassée, mais également dangereuse. Il a fallu 60 jours à ONU-Femmes pour publier une déclaration formulée de manière vague et approximative sur les violences sexuelles commises par le Hamas, en dépit des preuves accablantes de ses crimes. Pour l'ONU, les femmes israéliennes ne sont pas des femmes.

Le Secrétaire général adjoint Griffiths a récemment déclaré de manière calomnieuse que Gaza représentait la pire crise humanitaire qu'il ait jamais connue. Vraiment ? Il a vu les champs de la mort des Khmers rouges. Il a vu 400 000 Yéménites assassinés et morts de faim. Mais pour lui, Gaza est pire. Chaque jour, Israël facilite l'acheminement de cargaisons de vivres, d'eau et de fournitures médicales à Gaza et soutient toutes les initiatives humanitaires, alors que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires refuse ne serait-ce que de parler des victimes israéliennes du terrorisme. Soit dit en passant, où est sa préoccupation et celle du Conseil lorsque des dirigeants et des responsables palestiniens incitent au terrorisme ? Ils paient les terroristes. Ils ne se contentent pas d'en parler, ils les paient pour tuer des juifs. L'Autorité palestinienne n'a même pas condamné le massacre du 7 octobre. Où sont les préoccupations ? Même l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a rejoint l'arsenal palestinien. En mai, à la réunion annuelle de l'OMS, un débat spécial s'est tenu pour dénoncer Israël ; le seul pays au monde à être condamné au titre d'un point spécifique de l'ordre du jour a été l'État juif. À la même réunion annuelle, la Corée du Nord a été élue au Conseil exécutif de l'OMS, où siègent également la Syrie et le Yémen. C'est dire à quel point l'ONU a été pervertie.

Il en va de même pour l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Pas plus tard que cette semaine, il a été révélé qu'un groupe Telegram de 3 000 enseignants de l'UNRWA à Gaza contenait de nombreux messages célébrant et louant le massacre commis par le Hamas. Les violeurs assassins ont été qualifiés de héros. Leur éducation a été glorifiée. Et des photos d'Israéliens morts et capturés ont été partagées avec enthousiasme. D'innombrables caches d'armes et roquettes ont été découvertes dans des écoles de l'UNRWA à Gaza, tout comme du matériel éducatif écœurant qui promeut le martyre et l'antisémitisme. C'est un organisme des Nations Unies qui fabrique des générations de haine et de violence. Il s'agit littéralement d'une arme facilitée par l'ONU contre Israël.

La liste des différents organismes et organes de l'ONU qui ont été transformés en arme contre Israël est sans fin, mais de tous les organes anti-israéliens de l'ONU, il en est un qui ridiculise tous les autres, et il s'agit du Conseil des droits de l'homme. Actuellement – il est important de connaître les faits – sur les 47 membres du Conseil, seuls 17 défendent réellement les droits humains dans leurs propres pays, et c'est le Conseil sur lequel nous comptons pour nous montrer ce que sont la moralité et le bien. Pas une seule résolution du Conseil des droits de l'homme n'est axée sur la police d'État à Cuba, pas une seule, ou sur le régime autoritaire au Venezuela. Pas de juifs, rien à dire. L'Iran a même récemment présidé un forum social sur les droits humains. Pour l'ONU, les ténèbres sont la lumière et le mal représente le bien.

Israël est le seul pays que l'on critique à chaque session du Conseil des droits de l'homme en vertu du point 7 de l'ordre du jour qui lui est consacré spécifiquement – critiquer les juifs et faire parler. Comme à l'Assemblée générale, Israël a été visé par plus de résolutions au Conseil des droits de l'homme que tout autre pays, et ce de loin. Un tiers des commissions d'enquête créées par le Conseil ont été chargées d'enquêter – devinez sur qui ? – sur Israël, la seule démocratie libérale du Moyen-Orient. Les délégations sont invitées à visiter le pays, même si elles refusent.

Juste lorsqu'Israël pensait que l'ONU avait touché le fond, l'Organisation lui a donné tort. L'affaire calomnieuse portée par l'Afrique du Sud devant la Cour internationale de Justice est l'exemple type de la réalité dystopique de l'ONU. Comment se peut-il que la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, qui a été adoptée à la suite du génocide du

peuple juif, soit maintenant utilisée comme une arme contre l'État juif et mise au service des terroristes du Hamas qui ont perpétré le massacre ? Quiconque examine les faits sur le terrain peut constater que l'affaire soumise par l'Afrique du Sud est sans fondement. C'est le Hamas qui a déclaré publiquement son intention et qui cherche à commettre un génocide contre les Israéliens, et non le contraire. L'entité qui devrait réellement être jugée est l'ONU. L'ONU est complice des terroristes. L'ONU ferme les yeux sur les tunnels de la terreur que le Hamas creuse depuis 18 ans sous des écoles et sur l'exploitation par le Hamas de l'aide internationale pour financer sa machine de guerre terroriste.

Israël livre la plus juste des guerres. Israël a été attaqué sans provocation par les terroristes du Hamas et d'Al-Qaida en Iraq, dont l'objectif annoncé est de nous annihiler. C'est écrit dans leur charte et ils ont juré publiquement de répéter les atrocités du 7 octobre jusqu'à ce qu'ils atteignent cet objectif. Aucun pays au monde n'accepterait un cessez-le-feu dans pareille situation jusqu'à ce qu'une telle menace ne puisse plus être concrétisée.

Les membres du Conseil le savent tous, alors pourquoi se laissent-ils encore guider par la politique ? Pourquoi suivent-ils directement le scénario des terroristes ? Pourquoi ne prennent-ils pas la peine de réfléchir à ce qui se passera en Israël et à Gaza en cas de cessez-le-feu ? Nous savons ce qui se passera : le Hamas poursuivra son règne de la terreur à Gaza. Comment les membres du Conseil peuvent-ils parler de la solution des deux États ou de toute autre solution en même temps qu'un cessez-le-feu qui maintiendra le Hamas au pouvoir ? Quel avenir les membres du Conseil pensent-ils que la région aura si cela se produit ?

Le Hamas sait qu'il ne peut pas vaincre Israël sur le champ de bataille classique, alors il utilise la terreur pour tenter de faire peur à Israël et de le faire fuir, tout en se servant de l'ONU comme d'une arme pour l'aider à

atteindre son objectif. Le temps est venu de reprendre le contrôle de l'ONU et de forcer cette institution à respecter ses principes fondateurs.

Le Président : Le représentant de l'Algérie a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Bendjama (Algérie) : Merci, Monsieur le Président, de me donner la parole pour une seconde fois. Rassurez-vous, je vais être bref, mais je vais essayer de vous aider à conclure cette séance du Conseil sur une note positive.

D'abord, je voudrais remercier tous mes collègues au Conseil de sécurité pour leurs contributions substantielles sur le sujet qui nous réunit aujourd'hui, c'est-à-dire le projet de déplacement forcé de la population palestinienne.

Au terme de nos échanges de cet après-midi, l'on peut conclure qu'il y a un consensus au sein du Conseil de sécurité autour du rejet catégorique de tout projet visant directement ou indirectement le déplacement forcé des Palestiniens de leur terre. C'est un consensus rare, c'est un consensus précieux, qui nous réconcilie avec le multilatéralisme.

Ne pourrions-nous pas avancer ensemble sur la base de ce consensus retrouvé, au sein du Conseil, même s'il ne concerne qu'une partie de la question palestinienne ? Cela aurait, j'en suis certain, une résonance extraordinaire au sein de l'opinion publique dans le monde, et surtout dans notre région.

Dans notre région où, je dois l'avouer, l'ONU et le Conseil de sécurité ont besoin de reconquérir leur crédibilité et la confiance dans leur action. La délégation algérienne est disposée à travailler avec tous les collègues au sein du Conseil de sécurité pour avancer dans ce sens, pour la paix dans notre région mais aussi dans le monde.

La séance est levée à 17 h 25.